



Le point sur la situation économique
et financière du Québec – Automne 2023

Accroître le potentiel économique du Québec

DES AMBITIONS ET DES MOYENS POUR Y PARVENIR

Le point sur la situation économique
et financière du Québec – Automne 2023

Accroître le potentiel économique du Québec

DES AMBITIONS ET DES MOYENS POUR Y PARVENIR

Accroître le potentiel économique du Québec – Des ambitions et des moyens pour y parvenir

Dépôt légal – 7 novembre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-96207-6 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-96208-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2023

TABLE DES MATIÈRES

Message du premier ministre du Québec	7
Message du ministre des Finances	9
Sommaire	11
1. Un niveau de vie historiquement plus faible au Québec	23
1.1 Un écart de niveau de vie présent depuis plusieurs années, mais qui diminue.....	24
1.2 Un écart principalement attribuable à une plus faible productivité	27
2. Les gains de productivité seront le principal moteur pour rehausser le niveau de vie au Québec	31
2.1 Un retard de productivité qui s'accroît	31
2.2 Un vieillissement démographique qui limite la progression du bassin de travailleurs potentiels	40
2.3 Une contribution importante des Québécois au marché du travail	41
3. Les leviers pour accroître la richesse et rehausser le niveau de vie des Québécois	45
3.1 Un bassin de main-d'œuvre à accroître.....	46
3.2 Des gains d'emplois encore possibles, mais plus difficiles à réaliser	47
3.3 Une économie plus productive pour créer davantage de richesse	55
3.3.1 Un C3i renouvelé, qui offrira aux entreprises un régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement	69
4. Des progrès indéniables, une réflexion collective à poursuivre	71
ANNEXE 1 : Liste des experts consultés	73
ANNEXE 2 : Autres indicateurs du niveau de vie	75

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Évolution de l'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario	12
GRAPHIQUE 2	Évolution du niveau de vie	24
GRAPHIQUE 3	Croissance annuelle moyenne du niveau de vie	24
GRAPHIQUE 4	Niveau de vie et productivité pour certaines régions métropolitaines de recensement en 2019.....	29
GRAPHIQUE 5	Écart de productivité avec le Québec	31
GRAPHIQUE 6	Part de l'emploi total en fonction du salaire horaire moyen en 2022	32
GRAPHIQUE 7	Part de l'emploi pour l'ensemble des salariés selon la taille de l'entreprise en 2022.....	32
GRAPHIQUE 8	Âge moyen de la retraite	34
GRAPHIQUE 9	Investissements non résidentiels des entreprises par emploi privé	35
GRAPHIQUE 10	Investissements en machines et matériel par emploi privé	35
GRAPHIQUE 11	Investissements non résidentiels en TIC par emploi privé.....	36
GRAPHIQUE 12	Dépenses totales de R-D et nombre d'inventions brevetées pour l'année disponible la plus récente	36
GRAPHIQUE 13	Taux d'entrée des entreprises.....	37
GRAPHIQUE 14	Taux de sortie des entreprises.....	37
GRAPHIQUE 15	Impôts payés par les entreprises selon le territoire en 2021	38
GRAPHIQUE 16	Poids démographique par groupe d'âge au Québec	40
GRAPHIQUE 17	Poids démographique de la population de 15 à 64 ans.....	40
GRAPHIQUE 18	Part de la population de 25 à 54 ans selon le niveau de scolarité au Québec	42
GRAPHIQUE 19	Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans	43
GRAPHIQUE 20	Taux d'emploi pour certaines tranches d'âge au Québec.....	44
GRAPHIQUE 21	Part de la population détenant un grade universitaire pour certaines tranches d'âge au Québec	44
GRAPHIQUE 22	Évolution de la population de 15 à 64 ans et de 65 ans et plus au Québec	46
GRAPHIQUE 23	Poids démographique de la population de 65 ans et plus au Québec pour différents scénarios démographiques	46
GRAPHIQUE 24	Taux d'emploi pour différents groupes d'âge en 2022.....	48
GRAPHIQUE 25	Taux d'emploi de la population de 25 à 54 ans au Québec.....	51
GRAPHIQUE 26	Taux d'emploi de la population de 25 à 54 ans en 2022	51
GRAPHIQUE 27	Taux d'emploi au Québec pour les personnes âgées de 25 à 54 ans par sexe.....	53
GRAPHIQUE 28	Taux d'emploi au Québec selon la structure de la famille pour les personnes âgées de 25 à 54 ans en 2022	53
GRAPHIQUE 29	Poids de l'impôt sur le revenu des particuliers par province et pour le Canada à l'exclusion du Québec, avant et après la baisse d'impôt du Québec	59
GRAPHIQUE 30	Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans le délai prévu pour l'année scolaire 2018-2019	61
GRAPHIQUE 31	Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans le délai prévu	62
GRAPHIQUE 32	Part des diplômés masculins postsecondaires en 2019.....	62

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Écart de niveau de vie avec le Québec.....	11
TABLEAU 2	Illustration de gains possibles pour l'économie québécoise	22
TABLEAU 3	Niveau de vie et ses composantes en 2022	27
TABLEAU 4	Taux d'emploi par groupe d'âge en 2022	41
TABLEAU 5	Statistiques du marché du travail selon la scolarité au Québec pour la population de 25 à 54 ans en 2022	42
TABLEAU 6	Régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement	69
TABLEAU 7	Liste des experts ayant participé à la consultation	73

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Dès le début de mon engagement politique, je me suis préoccupé du niveau de vie au Québec. Il y a cinq ans, notre gouvernement a amorcé un chantier majeur afin de combler l'écart de richesse que nous accusons par rapport à nos principaux partenaires commerciaux. Le Québec possède des avantages uniques. Il ne tient qu'à nous de les exploiter pour accélérer ce rattrapage au bénéfice de tous les Québécois.

Ainsi, nous avons demandé aux experts québécois de plusieurs horizons de réfléchir avec nous aux prochains gestes qui devraient être posés afin d'améliorer le niveau de vie au Québec et d'appuyer la création de richesse.

Cet objectif, ce n'est pas une fin en soi : il vise à donner au Québec les moyens de ses ambitions. Le Québec pourra ainsi mieux faire face aux nombreux défis collectifs à venir. Une telle réussite réduira par ailleurs la dépendance du Québec aux transferts fédéraux et aux marchés financiers tout en lui permettant de maintenir, sinon d'améliorer la capacité concurrentielle de sa fiscalité.



Une hausse de la richesse collective des Québécois

Un Québec plus productif rehaussera la valeur de la production pour chaque heure travaillée. C'est ce qui permettra de verser de meilleurs salaires aux employés, d'augmenter les profits des entreprises et de recevoir conséquemment plus d'impôts et de taxes.

Une réduction de notre dépendance aux transferts fédéraux

Le Québec touche un peu plus de 14 milliards de dollars en péréquation. Cette dépendance aux transferts fédéraux résulte d'un plus faible niveau de richesse au Québec et représente un véritable risque. Même si la Constitution canadienne garantit l'existence du programme de péréquation, il n'y a aucune certitude quant aux montants que reçoit le Québec chaque année. L'enrichissement du Québec nous permettra de réduire notre dépendance à la péréquation.

Des services publics encore mieux financés

Un Québec plus riche est directement associé à des recettes fiscales plus importantes, ce qui facilite le financement de nos programmes sociaux. Une richesse accrue permettra d'augmenter la quantité de services publics et leur qualité. Nous pourrions investir encore davantage en éducation et en santé, améliorer la sécurité du revenu, accroître l'aide aux familles et accélérer nos efforts d'entretien et de développement de nos infrastructures publiques.

Le premier ministre du Québec,

A handwritten signature in black ink, reading 'François Legault'. The signature is fluid and cursive, with the first letter 'F' being particularly large and stylized. Below the signature, the name 'François Legault' is printed in a clean, sans-serif font.

MESSAGE DU MINISTRE DES FINANCES

Le gouvernement du Québec s'est donné comme objectif de créer de la richesse et de maximiser le potentiel économique à long terme. C'est un chantier ambitieux, auquel nous nous sommes engagés en commençant par la réduction de l'écart de niveau de vie avec l'Ontario.

Concrètement, notre gouvernement s'est fixé l'objectif de réduire l'écart de PIB réel par habitant avec l'Ontario à moins de 10 % d'ici 2026 et de rejoindre le PIB réel par habitant de l'Ontario d'ici 2036.

Déjà, l'action gouvernementale porte ses fruits : le rattrapage du niveau de vie de l'Ontario s'est accéléré de manière importante dans les années plus récentes. Or, il importe de continuer et d'intensifier nos efforts en ce sens en s'appuyant sur certaines orientations, dont :



- valoriser l'éducation et la formation;
- favoriser un environnement d'affaires et réglementaire concurrentiel;
- soutenir les secteurs de développement prioritaires à fort potentiel de croissance;
- rehausser la productivité du secteur privé et du secteur public;
- développer de grandes entreprises qui ont leur centre de décision au Québec;
- accélérer la numérisation et l'automatisation de tous les secteurs d'activité;
- recentrer les outils en place afin d'optimiser les effets des mesures fiscales et budgétaires.

C'est donc avec fierté que je vous présente les résultats d'une réflexion importante menée dans les derniers mois, ayant pour but d'identifier les gestes porteurs qui permettront de combler les écarts de niveau de vie du Québec avec ses principaux partenaires. La réflexion proposée dans ce document est le fruit d'une consultation menée auprès d'éminents experts provenant du secteur privé et du milieu universitaire. Nous leur avons demandé de nous présenter leurs perspectives concernant les impacts à long terme des écarts de niveau de vie, les pistes de solution pour combler ces derniers et les déterminants qui permettront de maximiser la croissance économique potentielle du Québec.

Il est primordial pour une société développée et moderne comme la nôtre de s'interroger sur les actions passées et de mettre à profit l'expertise économique qu'elle possède. Les propositions reçues vont enrichir nos réflexions en matière de création de richesse au Québec. Bien que certaines pistes de réflexion contenues dans ce document nuancent les impacts des décisions passées, elles ont toutes le même objectif pour le Québec : lui donner les moyens de ses ambitions.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les experts qui ont participé aux travaux. L'expertise économique du Québec est notable. Les recommandations issues de la consultation nous guideront dans l'accroissement du potentiel économique du Québec.

Le ministre des Finances,



Eric Girard

SOMMAIRE

Depuis 1981¹, le niveau de vie, défini par le PIB réel par habitant, est plus faible au Québec que chez ses principaux partenaires commerciaux.

Jusqu'en 2018, la croissance annuelle moyenne du niveau de vie des Québécois est demeurée semblable à celle des Canadiens et des Ontariens. Les gains en matière de PIB par habitant au Québec n'ont donc pas permis de rattraper le niveau de richesse de ses principaux partenaires.

Par conséquent, l'écart de niveau de vie du Québec avec l'Ontario est demeuré relativement stable, passant de 16,7 % en 1981 à 16,1 % en 2018.

TABLEAU 1

Écart de niveau de vie avec le Québec (PIB réel par habitant, écart en pourcentage)

	1981	2018	2019	2020	2021	2022
Ontario	16,7	16,1	14,6	14,4	13,2	13,5
Canada	17,2	18,0	16,6	16,1	14,7	14,9
États-Unis	14,2	44,3	47,8	51,4	52,4	51,2

Note : Pour les États-Unis, le PIB réel par habitant en dollars américains est converti en dollars canadiens au moyen du taux de la parité des pouvoirs d'achat publié par l'OCDE.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario, S&P Global, OCDE et ministère des Finances du Québec.

Or, depuis 2019, un changement de tendance s'est opéré. Les gains de niveau de vie se sont poursuivis au Québec (+0,7 % en moyenne annuellement), alors que le PIB réel par habitant est resté relativement stable en Ontario (+0,1 %) et au Canada (0,0 %).

Ainsi, l'écart de niveau de vie avec l'Ontario a diminué rapidement, pour se situer à 13,5 % en 2022. L'écart avec les États-Unis s'est toutefois accru au cours de cette période, alors que l'économie américaine a bénéficié d'importants gains de productivité.

❑ La réduction de l'écart de niveau de vie avec l'Ontario se poursuivra

Le gouvernement du Québec s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de création de richesse et d'accroissement du potentiel économique.

- Des gestes importants ont été posés dans le but d'accroître le potentiel de l'économie québécoise et pour créer davantage de richesse². Entre autres, plusieurs initiatives ont été mises en place pour rehausser la productivité des entreprises et pour favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché de l'emploi.
- L'action gouvernementale porte ses fruits. Elle a permis d'améliorer le niveau de vie des Québécois. Ainsi, l'écart de richesse avec l'Ontario s'est réduit de manière importante.

Le gouvernement entend continuer à agir sur les principaux déterminants du niveau de vie et intensifier ses efforts pour combler l'écart de niveau de vie du Québec avec celui de l'Ontario.

¹ Il s'agit de l'année qui marque le début de la publication des comptes économiques provinciaux.

² Pour plus de détails, consultez la section 3, « Les leviers pour accroître la richesse et rehausser le niveau de vie des Québécois ».

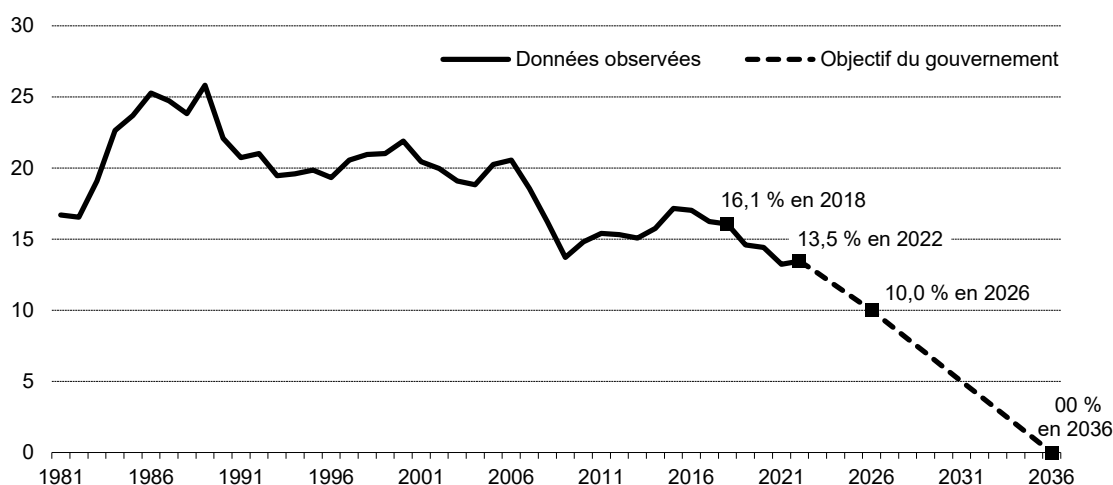
❑ Un objectif ambitieux

Le gouvernement du Québec s'est donné comme objectif de créer de la richesse et d'accroître le potentiel économique à long terme, afin d'être en mesure d'en faire plus pour la population. Pour ce faire, il compte réduire les écarts de niveau de vie avec ses principaux partenaires, notamment l'Ontario. Il s'est ainsi fixé l'objectif ambitieux de :

- réduire l'écart de PIB réel par habitant avec l'Ontario à moins de 10 % d'ici 2026;
- rejoindre le PIB réel par habitant de l'Ontario d'ici 2036.

GRAPHIQUE 1

Évolution de l'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario (PIB réel par habitant, écart en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

❑ Un écart principalement attribuable à une plus faible productivité

Une forte proportion des écarts de richesse s'explique par la faiblesse de la productivité du Québec, mesurée par la production par emploi³.

- En 1981, la productivité du Québec se situait à un niveau inférieur à celui observé chez ses principaux partenaires commerciaux.
- De 1982 à 2022, elle a progressé à un rythme plus rapide en Ontario (+1,0 % en moyenne annuellement), au Canada (+0,9 %) et aux États-Unis (+1,5 %) qu'au Québec (+0,8 %).

Ainsi, les écarts de productivité du Québec avec ses partenaires économiques se sont creusés depuis 1982. En 2022, ils atteignaient 12,8 % avec l'Ontario, 15,4 % avec le Canada et 67,8 % avec les États-Unis.

³ La production par heure travaillée est une autre méthode utilisée pour mesurer la productivité. Ces deux calculs permettent généralement d'en arriver à des constats similaires.

En dépit d'un retard en matière de niveau de vie, le Québec présente de nombreux avantages compétitifs

Malgré la présence d'un retard en matière de niveau de vie, le Québec présente de nombreux avantages compétitifs qui en font une économie performante.

- Le Québec est reconnu pour son économie diversifiée, son emplacement géographique stratégique et l'abondance de ses ressources naturelles. Il est non seulement le plus important producteur d'hydroélectricité en Amérique du Nord, mais son réseau hydroélectrique est aussi l'un des plus fiables et des plus autonomes du monde, car sa réglementation respecte les normes les plus élevées.
- Le marché du travail québécois est le plus performant au Canada. En 2022, le taux de chômage était le plus faible parmi l'ensemble des provinces et le taux d'emploi des 15 à 64 ans, le plus élevé au pays.
- Le marché de l'immobilier est un des plus accessibles au Canada. En 2022, le prix moyen d'une propriété sur le marché de la revente s'est fixé à 483 600 \$ au Québec, comparativement à 931 000 \$ en Ontario, à 996 400 \$ en Colombie-Britannique et à 703 600 \$ au Canada.
- Le niveau d'endettement des ménages est relativement bas. Le ratio d'endettement, c'est-à-dire la valeur du passif des ménages en proportion du revenu disponible, était nettement moins élevé au Québec (155,2 % en 2022) qu'au Canada (188,3 %) et qu'en Ontario (208,1 %).
- Le Québec offre des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité, à un coût abordable, de même qu'un accès gratuit universel aux soins de santé.
- Le Québec dispose d'un excellent système d'éducation. Il peut compter sur la présence de nombreuses universités de renommée mondiale accessibles à faible coût.
- Le Québec encourage ses entreprises à investir dans leur productivité en leur proposant une fiscalité avantageuse qui contribue grandement à réduire le coût des investissements.
- Avec des coûts de main-d'œuvre abordables, des tarifs énergétiques qui sont faibles, des espaces locatifs à coûts avantageux et un taux général d'imposition compétitif, le Québec permet aux entreprises d'augmenter leur compétitivité à l'échelle internationale.
- Le Québec dispose d'écosystèmes et d'infrastructures de recherche et de transfert reconnus internationalement dans plusieurs secteurs de pointe, comme l'aérospatiale, l'intelligence artificielle, les sciences de la vie et le développement durable.
 - Le Québec est d'ailleurs un chef de file en R-D, avec un peu plus de 27 % des emplois et le quart des dépenses de R-D au niveau canadien.
- Les nombreux accords de libre-échange donnent au Québec un accès privilégié à 1,5 milliard de consommateurs répartis dans 51 pays. Le Québec compte des infrastructures de transport modernes et efficaces qui permettent d'expédier de la marchandise par voie terrestre, ferroviaire, maritime ou aérienne.
- La Caisse de dépôt et placement du Québec et Investissement Québec apportent une contribution tangible à la croissance de l'économie en accompagnant les entreprises qui innovent et se mondialisent.
- Le Québec dispose de deux lois déterminantes dans sa gestion des finances publiques, soit la Loi sur l'équilibre budgétaire et la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Ces lois contribuent au maintien d'une cote de crédit avantageuse de la part des grandes agences de notation, dans la catégorie « AA ».

□ Les principaux facteurs à l'origine des écarts

Plusieurs facteurs expliquent les écarts de productivité du Québec avec ses principaux partenaires économiques, notamment :

- une forte présence en emploi dans les industries à plus bas salaire;
 - En 2022, 62,8 % des employés au Québec travaillaient dans des industries où le salaire horaire était plus faible que la moyenne. Cette proportion se situait à 59,1 % en Ontario et à 60,3 % dans l'ensemble du Canada.
- le fait que les PME forment la base du tissu économique de la province. Or, les grandes entreprises sont généralement plus productives que les petites, en raison notamment de leur capacité d'investissement plus grande, des économies d'échelle dont elles bénéficient ainsi que de leurs efforts accrus en recherche et développement (R-D);
 - Au Québec, en 2022, 31,4 % de l'ensemble des salariés travaillaient dans une entreprise de moins de 50 employés. Il s'agissait d'une proportion plus élevée qu'en Ontario (28,2 %) et que dans l'ensemble du Canada (30,2 %).
- une semaine de travail qui est plus courte;
 - La durée moyenne de la semaine de travail était de 31,8 heures au Québec en 2022. Il s'agissait d'un nombre moins élevé qu'en Ontario (32,8 heures, un écart de 3,1 %), que dans l'ensemble du Canada (32,7 heures, un écart de 2,8 %) et qu'aux États-Unis (34,5 heures, un écart de 8,6 %).
- les investissements non résidentiels des entreprises, qui n'ont pas atteint leur plein potentiel;
 - Depuis 1981, la valeur des investissements par travailleur du secteur privé est généralement plus faible au Québec que chez ses principaux partenaires commerciaux. En 2022, elle s'élevait à 14 842 \$ par emploi privé, soit un niveau inférieur à ceux de l'Ontario (17 066 \$, un écart de 15,0 %), du Canada (20 338 \$, un écart de 37,0 %) et des États-Unis (31 443 \$, un écart de 111,8 %).
 - Ces différences s'expliquent notamment par un sous-investissement dans la composante machines et matériel, laquelle représente le principal déterminant de la productivité. Ce sous-investissement en machines et matériel a un effet sur le stock de capital par travailleur. À ce chapitre, le Québec accusait un retard de 29,9 % avec l'Ontario et de 41,9 % avec le Canada en 2021.
- un dynamisme entrepreneurial plus faible, qui réduit la concurrence;
 - En moyenne de 2002 à 2020, le taux d'entrée des entreprises s'est situé à 11,1 % au Québec, un taux inférieur à celui de l'Ontario (14,7 %), de l'Alberta (16,1 %) et de la Colombie-Britannique (15,4 %).
 - De façon analogue, le taux de sortie des entreprises s'est établi en moyenne à 10,5 % au Québec, un taux moins élevé que celui de l'Ontario (12,5 %), de l'Alberta (14,2 %) et de la Colombie-Britannique (13,6 %).
 - Ces ratios mesurent le renouvellement des entreprises au sein d'une économie.
- un fardeau fiscal brut des entreprises plus élevé, malgré un avantageux taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement.
 - En proportion du PIB, les impôts payés par les entreprises au Québec étaient de 7,2 % en 2021, comparativement à 6,1 % en Ontario et à 1,6 % aux États-Unis.

❑ **Les leviers pour accroître la richesse et rehausser le niveau de vie des Québécois**

Depuis l'automne 2018, des gestes importants ont été posés pour accroître le potentiel de l'économie québécoise dans le but de créer davantage de richesse. Des gains significatifs ont été réalisés en ce sens. L'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario est passé de 16,1 % en 2018 à 13,5 % en 2022. Le gouvernement du Québec entend poursuivre sur cette voie et continuer à agir sur les principaux déterminants du niveau de vie en s'appuyant sur les orientations suivantes :

- valoriser l'éducation et la formation;
- augmenter la population active et la participation au marché du travail;
- favoriser un environnement d'affaires et réglementaire concurrentiel;
- soutenir les secteurs de développement prioritaires à fort potentiel de croissance;
- inciter les acteurs du milieu universitaire et de la recherche à transposer leurs expertises au secteur privé;
- rehausser la productivité du secteur privé et du secteur public;
- développer de grandes entreprises qui ont leur centre de décision au Québec;
- attirer des investissements étrangers au Québec pour stimuler la croissance et la productivité, notamment dans des filières stratégiques;
- améliorer l'accès au capital de risque;
- accélérer la numérisation et l'automatisation de tous les secteurs d'activité;
- encourager l'innovation, la commercialisation et les exportations;
- recentrer les outils en place afin d'optimiser les effets des mesures fiscales et budgétaires.

■ **Augmenter la population active**

Le marché du travail québécois est l'un des plus tendus au pays. Ces tensions s'expliquent notamment par le vieillissement de la population. Le Québec dispose donc de moins de travailleurs potentiels pouvant occuper les emplois disponibles.

Dans ce contexte, une plus grande participation de la population au marché du travail sera nécessaire pour soutenir la croissance économique à long terme au Québec.

- Or, les personnes âgées de 15 à 64 ans participent de façon importante au marché du travail au Québec.
- En outre, la hausse de la scolarisation a amélioré de façon notable le taux d'emploi des travailleurs d'expérience.

Ainsi, des gains à ce chapitre seront plus difficiles à réaliser.

■ **Accroître la participation des travailleurs d'expérience au marché de l'emploi**

En 2022, le taux d'emploi des personnes de 15 ans et plus au Québec (61,5 %) demeurait inférieur à celui du Canada (62,0 %) et de l'Ontario (61,8 %). Ce phénomène s'explique par la composition de la population, qui est plus âgée au Québec.

- Le taux d'emploi pour l'ensemble des tranches d'âge entre 15 et 59 ans était plus élevé au Québec que dans l'ensemble du Canada et qu'en Ontario en 2022.
- Des écarts de taux d'emploi chez la population de 60 ans et plus subsistent toujours avec le Canada et l'Ontario. Notamment, en 2022, le taux d'emploi chez les 60 à 69 ans au Québec (37,0 %) était inférieur de près de 7 points de pourcentage à celui en Ontario (43,8 %).

Ainsi, des gains peuvent encore être réalisés chez les travailleurs d'expérience.

- Si le taux d'emploi de la population de 60 à 69 ans au Québec rattrapait celui observé en Ontario en 2022, le Québec compterait 76 500 travailleurs additionnels.

■ **Améliorer l'intégration des immigrants récents sur le marché du travail**

Des progrès au chapitre de l'intégration des immigrants au marché du travail sont encore nécessaires.

- En effet, les immigrants de 25 à 54 ans arrivés depuis cinq ans et moins au Québec avaient un taux d'emploi de 74,7 % en 2022. Il s'agissait d'un taux plus faible que celui observé au Canada (78,0 %) et en Ontario (78,1 %).

■ **Faciliter la participation des femmes au marché du travail**

Les politiques familiales mises en place au Québec au cours des dernières décennies ont facilité la participation des femmes désirant intégrer le marché du travail.

- En effet, le taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 54 ans a bondi, passant de 51,4 % en 1981 à 85,1 % en 2022, un gain de 33,7 points de pourcentage. C'est au Québec que le taux d'emploi des femmes de 25 à 54 ans est le plus élevé parmi l'ensemble des provinces (81,4 % au Canada et 79,8 % en Ontario en 2022).

Malgré cette avancée, le taux d'emploi des femmes demeurait encore, en 2022, à un niveau inférieur à celui observé pour les hommes de la même catégorie d'âge (88,8 %).

- Notamment, les femmes de 25 à 54 ans ayant de jeunes enfants avaient un taux d'emploi de 79,8 % en 2022, un niveau nettement inférieur à celui des hommes ayant des caractéristiques similaires (94,4 %).

■ **Améliorer le régime fiscal des particuliers**

Depuis 2018, le gouvernement a agi pour améliorer le régime fiscal des particuliers, notamment en réduisant le poids de la fiscalité. Néanmoins, le Québec demeure la province où les contribuables sont les plus imposés au Canada.

- En 2021, l'impôt sur le revenu des particuliers en proportion du PIB s'établissait à 14,7 %, ce qui était plus élevé que la moyenne canadienne sans le Québec (12,7 %). La baisse d'impôt sur le revenu des particuliers à compter de 2023 fera passer cette proportion à 14,3 %, ce qui demeurera supérieur au poids de l'impôt en Ontario (14,1 %). Cet effort important permettra tout de même de réduire l'écart entre les deux provinces et de rendre le Québec plus attrayant pour les travailleurs.

■ Offrir un environnement d'affaires favorable à l'investissement

L'environnement d'affaires doit être compétitif pour concurrencer les marchés nord-américains dans l'attraction et dans la rétention de filiales étrangères et pour favoriser la croissance des entreprises québécoises. Depuis 2018, le gouvernement a mis en place une série de mesures qui soutiennent les investissements dans le but de favoriser des gains de productivité.

- Le Québec doit poursuivre ses efforts pour s'assurer d'offrir un régime fiscal compétitif et encourageant l'investissement des entreprises ainsi que de faciliter les affaires en allégeant le fardeau réglementaire.

Globalement, le régime fiscal du Québec comportait 85 dépenses fiscales associées au régime d'imposition des sociétés en 2022. À titre comparatif, le total des crédits d'impôt constituant de l'aide aux entreprises était 1,5 fois plus élevé au Québec (2,7 milliards de dollars) qu'en Ontario (1,8 milliard de dollars) pour l'année 2022.

- Le total de ces crédits d'impôt est 2,8 fois plus élevé au Québec si l'on tient compte de la taille des deux économies. Cela représente 0,49 % du PIB au Québec contre seulement 0,18 % en Ontario.

■ Encourager l'innovation, la commercialisation et les exportations

Dans un monde où les marchés sont de plus en plus compétitifs et où de nouveaux acteurs cherchent à se faire une place, le Québec doit favoriser les projets de R-D, l'innovation et sa commercialisation afin de tenir tête à la concurrence et de continuer à prospérer.

- Des progrès doivent être réalisés sur plusieurs fronts. Même si le Québec dispose d'une bonne structure en matière de recherche et d'innovation, il peut faire mieux, notamment sur le plan de la commercialisation des innovations.

En raison de la taille limitée du marché québécois, les entreprises doivent intensifier leur effort d'innovation et de commercialisation. Ces efforts permettront aux entreprises d'accroître leur présence sur les marchés d'exportation, d'accélérer leur développement et de contribuer ainsi à rehausser la richesse du Québec.

■ Promouvoir l'entrepreneuriat

En 2020, le secteur privé au Québec comptait un peu plus de 220 000 entreprises ayant des salariés. La province était toutefois celle qui dénombrait le moins d'entreprises par habitant.

- Le Québec recensait environ 25,9 entreprises actives pour 1 000 habitants en 2020, alors que ce ratio atteignait 29,9 en Ontario.

Pour accroître sa productivité et rehausser son niveau de richesse, le Québec doit notamment miser sur le dynamisme entrepreneurial et favoriser l'entrée sur le marché de nouvelles entreprises et le repreneuriat.

■ Valoriser l'éducation et la formation

Des services d'éducation de qualité favorisent l'enrichissement collectif des Québécois. En effet, un meilleur taux de diplomation et un plus grand accès aux études permettent d'augmenter la productivité des travailleurs.

— En 2018-2019⁴, le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans le délai prévu⁵ s'est situé à 75 % au Québec comparativement à 83 % en Ontario. C'est au Québec que le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires était le plus faible parmi les provinces.

En particulier, une amélioration de la persévérance scolaire chez les garçons sera requise.

— En 2018-2019, seulement 69 % des garçons avaient obtenu leur diplôme dans le délai prévu. Il s'agit d'une proportion nettement inférieure à celles des filles (81 %).

⁴ Les données les plus récentes disponibles couvrent l'année scolaire 2019-2020. Toutefois, cette période a été marquée par la pandémie de la COVID-19. Afin d'exclure les effets de la pandémie des résultats, l'année 2018-2019 a été considérée dans la présente analyse.

⁵ Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans le délai prévu correspond au pourcentage d'une cohorte de jeunes qui terminent leurs études secondaires dans les trois ans suivant le début de la 10^e année (la 4^e secondaire au Québec).

Les principales recommandations issues de la consultation

Au cours des derniers mois, le ministère des Finances a mené une consultation auprès d'éminents experts provenant des milieux universitaires, institutionnels et financiers.⁶ Les experts ont été appelés à identifier les impacts à long terme des écarts de niveau de vie, les pistes de solution pour combler ces derniers et les déterminants qui permettront d'augmenter la croissance économique potentielle du Québec. Différents leviers ont été proposés par les experts, soit :

- investir davantage en éducation et en formation;
- favoriser un environnement d'affaires et réglementaire concurrentiel;
- implanter un cadre formel d'enrichissement collectif, lequel devrait être encadré par une loi;
- revoir la politique industrielle en ciblant les secteurs les plus prometteurs;
- encourager les acteurs du milieu universitaire et de la recherche à transposer leurs expertises au secteur privé;
- développer de grandes entreprises qui ont leur centre de décision au Québec;
- favoriser le développement des grandes entreprises avec des mesures ciblées et réduire l'aide aux entreprises peu performantes;
- modifier certaines mesures fiscales destinées aux entreprises, notamment en revoyant les crédits d'impôt basés sur les salaires;
- optimiser les aides fiscales et budgétaires à la R-D et à la commercialisation des innovations;
- poursuivre le développement des zones d'innovation et mettre sur pied un programme ARPA (*Advanced Research Projects Agency*) québécois, des laboratoires industriels d'excellence et de grands projets mobilisateurs concertés dans les domaines où le Québec détient un avantage compétitif;
- financer une diminution de la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé par une révision de l'aide fiscale aux entreprises;
- réduire la portée de la déduction pour petites entreprises pour abaisser le taux général d'imposition des sociétés;
- créer des régimes favorisant l'investissement dans le capital des entreprises;
- continuer de réduire le fardeau fiscal des particuliers;
- redoser les modes d'imposition (l'impôt par rapport aux taxes) et évaluer les mesures fiscales;
- mettre en place des incitatifs plus généreux visant à retarder la retraite;
- réaliser un examen périodique complet des programmes et des mesures en place;
- rehausser la productivité du secteur privé et du secteur public;
- numériser l'administration publique et y adopter des technologies de pointe.

Le ministère des Finances procédera à une analyse des recommandations issues de la présente consultation au cours des prochains mois, afin d'identifier les gestes les plus porteurs pour accroître le potentiel économique du Québec et pour éliminer l'écart de richesse avec l'Ontario. Par ailleurs, dans certains cas, les propositions soumises confirment des mesures existantes.

⁶ Les zones ombrées indiquent les recommandations formulées par les experts dans le cadre de la consultation.

❑ Des progrès indéniables, une réflexion collective à poursuivre

Accroître le niveau de vie des Québécois constitue un objectif incontournable pour assurer le développement de la société. L'atteinte de cet objectif nécessite l'engagement de tous les Québécois. Malgré la présence d'un retard en matière de niveau de vie, le Québec présente de nombreux avantages compétitifs. Ces avantages uniques doivent être exploités afin d'accélérer le rattrapage au bénéfice de tous les Québécois.

Le niveau de vie historiquement plus faible au Québec, les facteurs qui en sont la cause ainsi que les différents leviers qui permettraient de rehausser le potentiel économique sont connus.

Les constats dressés et les recommandations recueillies auprès des experts qui proviennent des milieux universitaires, institutionnels et financiers étaient relativement hétérogènes⁷. L'éventail de pistes de solution reçues démontre la complexité de la question. Le gouvernement doit donc demeurer prudent et s'ajuster pour agir efficacement. Il doit en outre le faire en adéquation avec l'évolution de la société et les priorités nouvelles qui en émergent.

L'action gouvernementale doit demeurer en phase avec l'environnement économique, avec l'évolution du marché du travail et les caractéristiques de la population, de même qu'avec les besoins des entreprises. Les mesures mises en place par le gouvernement depuis 2018 s'inscrivent dans cette vision. Elles portent leurs fruits; l'écart de richesse avec l'Ontario diminue.

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023*, le gouvernement pose un geste fort pour inciter les entreprises à investir davantage.

- Le renouvellement du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) assurera une aide fiscale pleinement remboursable correspondant à 15 %, 20 % ou 25 % des investissements admissibles selon le territoire où ils seront réalisés.
- En plus de contribuer à offrir aux entreprises un régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement, le C3i renouvelé représentera un soutien financier additionnel de près de 1,3 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années, favorisant la réalisation d'investissements de 19 milliards de dollars d'ici 2029.

La réflexion amorcée dans le cadre de cette consultation représente une première étape. Le gouvernement poursuivra dans cette voie au cours des prochaines années.

L'amélioration de la performance de l'économie bénéficiera à l'ensemble des Québécois en rehaussant leur niveau de vie. Il s'agit d'un enrichissement collectif, qui est nécessaire pour assurer le financement des services publics du Québec dans une perspective à long terme.

⁷ Les mémoires préparés par ces experts peuvent être consultés sur le site Internet du ministère des Finances à l'adresse http://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/consultations_publicques/communaute_universite_economique/2023_2024_ecart_de_richesse.asp.

Illustration des gains possibles

Gains de productivité

Si le Québec avait eu la même structure industrielle que l'Ontario en 2022, le PIB réel par emploi du Québec aurait été plus élevé d'environ 8 000 \$, soit approximativement les deux tiers de l'écart de productivité observé.

Si le Québec avait enregistré la même productivité par industrie que l'Ontario en 2022, le PIB réel par emploi du Québec aurait été supérieur d'environ 4 000 \$, soit approximativement le tiers de l'écart de productivité observé.

Autres gains possibles

Si le taux d'emploi des travailleurs de 60 à 69 ans avait rejoint celui de l'Ontario en 2022, le Québec compterait 76 500 travailleurs additionnels. Le niveau de vie des Québécois augmenterait de 845 \$ par habitant, une hausse de 1,7 %.

Si le nombre d'heures travaillées par semaine au Québec était équivalent à celui de l'Ontario en 2022, le niveau de vie au Québec serait supérieur d'environ 1 450 \$ par habitant, un gain d'environ 3,0 %.

Selon les estimations effectuées à l'aide du modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec (MEGFQ) :

- une hausse annuelle des investissements des entreprises de 7,0 milliards de dollars (+15,0 %) aurait un effet positif sur le PIB réel du Québec d'environ 27,5 milliards de dollars annuellement à long terme. Le niveau de vie des Québécois augmenterait d'un peu plus de 3 200 \$ par habitant, un gain d'environ 5,5 %;
- une hausse du nombre d'étudiants, faisant que le taux de diplomation au secondaire au Québec rejoigne celui de l'Ontario, aurait un effet positif d'environ 2,4 milliards de dollars sur le PIB réel du Québec. Ainsi, l'augmentation de la scolarité permettrait d'accroître le niveau de vie du Québec d'environ 250 \$ par habitant, soit un gain de 0,4 %.

Impact d'une hausse du PIB sur les revenus du gouvernement

Un gain de 1,0 point de pourcentage du PIB nominal a un effet positif de 1,0 milliard de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement du Québec (excluant les entreprises du gouvernement).

- Si le PIB par habitant du Québec avait été équivalent à celui de l'Ontario en 2022, le gouvernement québécois aurait bénéficié de recettes supplémentaires d'environ 8,2 milliards de dollars, soit une hausse de 7,5 % par rapport au niveau prévu en 2022-2023.
- Si c'est le PIB par habitant du Canada qui avait été rattrapé, l'impact aurait été de 12,1 milliards de dollars (+11,1 %).

TABLEAU 2

Illustration de gains possibles pour l'économie québécoise

Hypothèse	Estimation du gain
Le PIB par habitant du Québec est équivalent à celui de l'Ontario en 2022	- Impact sur les revenus autonomes ⁽¹⁾ d'environ 8,2 G\$ en 2022-2023, un gain de 7,5 %
Le PIB par habitant du Québec est équivalent à celui du Canada en 2022	- Impact sur les revenus autonomes ⁽¹⁾ d'environ 12,1 G\$ en 2022-2023, un gain de 11,1 %
Le taux d'emploi des travailleurs de 60 à 69 ans au Québec rejoint celui observé en Ontario en 2022	- 76 500 travailleurs additionnels - Hausse du PIB réel par habitant d'environ 845 \$, un gain de 1,7 %
Le nombre d'heures travaillées par semaine au Québec est équivalent à celui de l'Ontario en 2022	- Hausse du PIB réel par habitant d'environ 1 450 \$, un gain de 3,0 %
Le Québec a la même structure industrielle que l'Ontario en 2022	- Hausse du PIB réel par emploi d'environ 8 000 \$
Le Québec a la même productivité par industrie que l'Ontario en 2022	- Hausse du PIB réel par emploi d'environ 4 000 \$
Estimations effectuées à l'aide du modèle d'équilibre général du ministère des Finances (MEGFQ)	
Les investissements non résidentiels des entreprises augmentent de 7,0 G\$ (+15,0 %)	- Hausse du PIB réel d'environ 27,5 G\$ annuellement - Hausse du PIB réel par habitant d'un peu plus de 3 200 \$, un gain de 5,5 %
Le taux de diplomation au secondaire au Québec rejoint celui de l'Ontario	- Hausse du PIB réel d'environ 2,4 G\$ - Hausse du PIB réel par habitant d'environ 250 \$, un gain de 0,4 %

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

Source : Ministère des Finances du Québec.

1. UN NIVEAU DE VIE HISTORIQUEMENT PLUS FAIBLE AU QUÉBEC

Le gouvernement veut augmenter le niveau de richesse du Québec. En soi, la richesse est le moyen pour assurer au Québec son plein potentiel social et culturel et le développement d'une économie plus verte. Le Québec pourra créer plus de richesse en agissant sur les déterminants de la croissance économique, qui viendront soutenir l'accroissement du niveau de vie. Le niveau de vie, défini par le PIB réel par habitant, mesure la richesse et la prospérité d'une population.

- Une partie de la croissance économique en termes nominaux résulte d'une simple hausse des prix, et n'améliore pas le pouvoir d'achat des citoyens. Il s'avère ainsi plus approprié d'utiliser le PIB réel dans le calcul du niveau de vie.

Il est possible de rehausser le niveau de vie en agissant sur trois leviers :

- le poids démographique du principal bassin de main-d'œuvre, défini par la population de 15 à 64 ans en proportion du nombre d'habitants d'une région;
- le taux d'emploi, qui correspond aux personnes qui exercent un emploi par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans;
- la productivité, c'est-à-dire le PIB réel par travailleur.

$$\text{Niveau de vie} = \text{Poids démographique du bassin principal de main-d'oeuvre} \times \text{Taux d'emploi} \times \text{Productivité}$$

$$\frac{\text{PIB réel}}{\text{Habitant}} = \frac{\text{Pop. de 15 à 64 ans}}{\text{Habitant}} \times \frac{\text{Emploi}}{\text{Pop. de 15 à 64 ans}} \times \frac{\text{PIB réel}}{\text{Emploi}}$$

Si la hausse du PIB réel est supérieure à la croissance démographique, le niveau de vie augmentera. Plus celui-ci est élevé, plus les habitants bénéficient d'une gamme de produits et services étendue et diversifiée.

□ Un objectif d'enrichissement qui va au-delà des écarts de niveau de vie

Comme l'ont mentionné différents experts, il existe d'autres indicateurs permettant d'évaluer le niveau de vie d'une région.

- Notamment, le revenu intérieur brut (RIB) réel par habitant mesure le volume de biens et services qu'un individu peut acheter à partir des revenus tirés de sa production.
- D'autres indicateurs de bien-être complémentaires sont publiés par différents organismes. Ces indicateurs permettent de mesurer d'autres aspects du développement et du rayonnement d'une société⁸.

Dans le cadre de ses différents travaux et analyses, le gouvernement examine de nombreux indicateurs pour évaluer le bien-être des Québécois. Parmi les mesures existantes, le ministère des Finances privilégie celle du PIB réel par habitant.

- Il s'agit de l'indicateur le plus souvent utilisé. Il permet de focaliser sur l'augmentation de la richesse et de déterminer plusieurs éléments sur lesquels agir pour maximiser le potentiel du Québec.

⁸ Voir l'annexe 2 pour plus d'informations concernant les autres indicateurs de niveau de vie.

1.1 Un écart de niveau de vie présent depuis plusieurs années, mais qui diminue

En 1981, année qui marque le début de la publication des comptes économiques provinciaux, le niveau de vie au Québec était plus faible que celui de ses principaux partenaires commerciaux.

Jusqu'en 2018, la croissance annuelle moyenne du niveau de vie au Québec est demeurée semblable à celle du Canada et de l'Ontario. Les gains en matière de PIB réel par habitant au Québec n'ont donc pas permis de rattraper le niveau de richesse de ses principaux partenaires.

Par conséquent, l'écart de niveau de vie du Québec avec l'Ontario est demeuré relativement stable, passant de 16,7 % en 1981 à 16,1 % en 2018. Un constat similaire est fait avec le Canada (de 17,2 % en 1981 à 18,0 % en 2018). De son côté, l'écart de niveau de vie entre le Québec et les États-Unis s'est creusé de façon importante, passant de 14,2 % en 1981 à 44,3 % en 2018.

□ Un rattrapage qui s'accélère depuis 2019

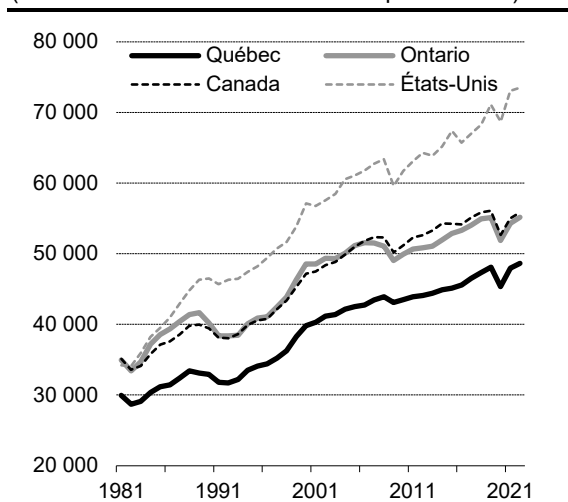
Depuis 2019, un changement de tendance s'est opéré. Les gains de niveau de vie se sont poursuivis au Québec (+0,7 % en moyenne annuellement), alors que le PIB réel par habitant est resté relativement stable en Ontario (+0,1 %) et au Canada (0,0 %). Les États-Unis se démarquent avec une forte croissance du PIB réel par habitant de 2019 à 2022 (+1,9 % en moyenne par année).

— Ainsi, les écarts de niveau de vie avec l'Ontario et le Canada ont diminué rapidement, pour se situer à 13,5 % et à 14,9 % en 2022 respectivement. L'écart avec les États-Unis s'est toutefois accru au cours de cette période, alors que l'économie américaine a bénéficié d'importants gains de productivité.

GRAPHIQUE 2

Évolution du niveau de vie

(PIB en dollars enchaînés de 2012 par habitant)



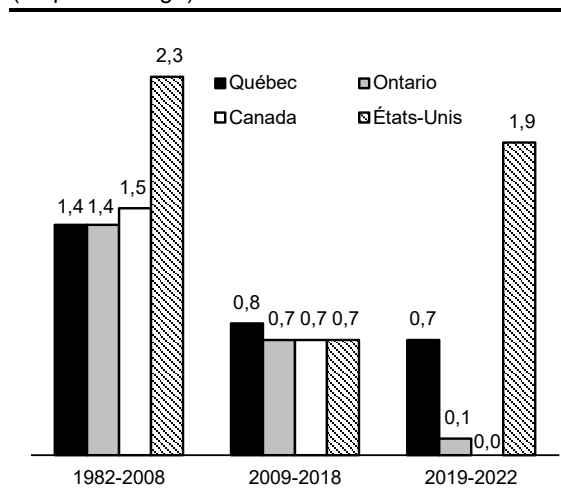
Note : Pour les États-Unis, le PIB réel par habitant en dollars américains est converti en dollars canadiens au moyen du taux de la parité des pouvoirs d'achat publié par l'OCDE.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario, S&P Global, OCDE et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 3

Croissance annuelle moyenne du niveau de vie

(en pourcentage)



Note : Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Pour les États-Unis, le PIB réel par habitant en dollars américains est converti en dollars canadiens au moyen du taux de la parité des pouvoirs d'achat publié par l'OCDE.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario, S&P Global, OCDE et ministère des Finances du Québec.

Les États-Unis, un pays hautement productif

Le niveau de vie aux États-Unis, mesuré par le PIB réel par habitant, a fait un bond remarquable durant les dernières décennies en raison principalement des gains de productivité. La croissance moyenne annuelle du PIB réel par habitant est passée de 0,7 % entre 2009 et 2018 à 1,9 % entre 2019 et 2022.

La dominance des États-Unis sur le plan de la productivité est reconnue. Toutefois, ce résultat global masque des écarts importants entre les différentes industries et les États américains.

La productivité, une affaire de progrès technologique et d'investissement

La productivité aux États-Unis a progressé de 1,6 % en moyenne entre 2019 et 2022.

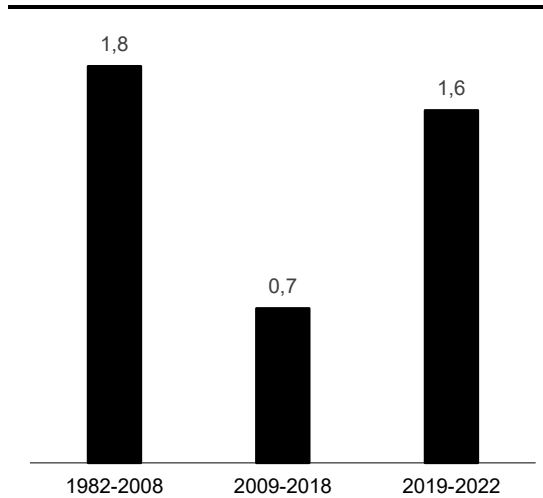
Plusieurs chercheurs ont attribué cette forte croissance principalement aux progrès technologiques, qui pourraient avoir expliqué une grande part des gains de productivité au cours de la première moitié du XX^e siècle.

- Selon différentes analyses, l'industrie des technologies de l'information et des communications a été la plus performante. Elle a soutenu la croissance de la productivité américaine depuis les années 1990.

D'autres atouts expliquent la bonne performance des États-Unis à ce chapitre. Ils incluent la disposition des Américains à se lancer en affaires et à travailler plus longtemps, la qualification des gestionnaires d'entreprises ainsi que le bassin de travailleurs qualifiés formés dans des universités de premier plan. La taille de l'économie et les richesses naturelles des États-Unis de même que les importantes dépenses d'investissement tant privées que publiques auraient également soutenu les gains de productivité.

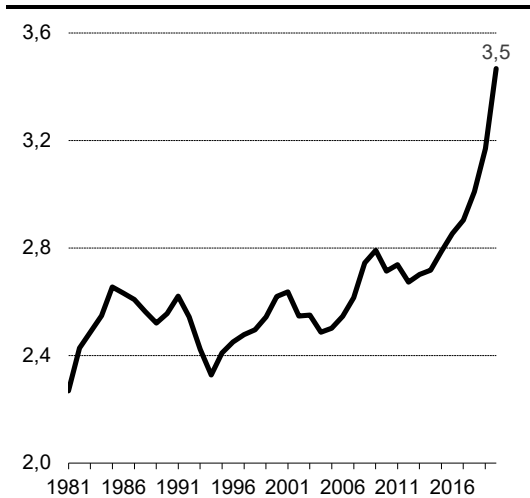
- En matière de dépenses de recherche et développement, le pays s'est placé au cinquième rang des pays suivis par l'OCDE en 2020 (3,5 % du PIB) et continue de dominer en ce qui concerne le nombre de brevets.

Productivité aux États-Unis
(variation moyenne en pourcentage)



Note : La productivité correspond au PIB réel par emploi.
Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

Dépenses de R-D
(en pourcentage du PIB)



Source : OCDE.

Les États-Unis, une performance exceptionnelle sur le plan du niveau de vie

Le Québec et le Canada ne sont pas les seules économies à observer un écart de richesse important avec les États-Unis. Par exemple, le niveau de vie de l'Allemagne, la plus grande économie européenne, qui est également reconnue mondialement pour sa productivité élevée, est plus faible que celui des États-Unis. L'écart de richesse entre ces deux économies a augmenté entre 2018 et 2022.

– La croissance moyenne du PIB réel par habitant de 2019 à 2022 a été beaucoup plus élevée aux États-Unis (+1,5 %) qu'en Allemagne (+0,3 %).

– Ainsi, l'écart de niveau de vie est passé de 13,8 % en 2018 à 19,2 % en 2022.

Au-delà des écarts relatifs en matière de niveau de vie, les États-Unis affichent une performance économique exceptionnelle. L'économie américaine abrite de nombreuses multinationales, dont plusieurs leaders mondiaux dans le secteur technologique.

Par ailleurs, dans les prévisions d'octobre 2023 du Fonds monétaire international, le niveau de PIB réel pour l'année 2023 aux États-Unis était plus élevé que dans ses prévisions effectuées avant le début de la pandémie, en janvier 2020.

Les États-Unis sont la seule grande économie à observer un tel résultat, ce qui témoigne de la performance économique exceptionnelle du pays lors de cette période.

Les comparaisons internationales doivent être interprétées avec prudence

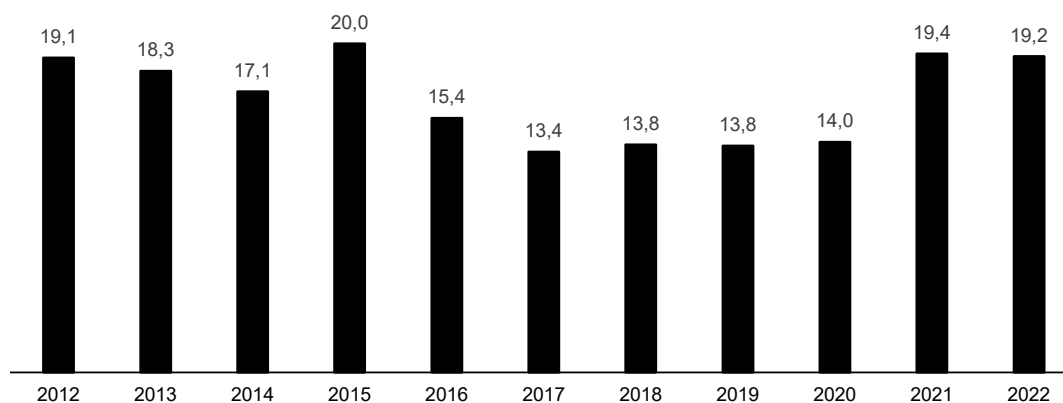
La comparaison du niveau de vie entre l'Allemagne et les États-Unis doit être interprétée avec prudence.

– Ces deux économies peuvent se situer à différents stades de leur cycle économique ou connaître une évolution démographique divergente.

– De plus, la conversion du PIB de l'Allemagne en dollars américains peut ajouter certaines fluctuations.

Écart de niveau de vie entre les États-Unis et l'Allemagne

(PIB réel par habitant, en pourcentage)



Note : Pour l'Allemagne, le PIB réel par habitant en euros est converti en dollars américains au moyen du taux de la parité des pouvoirs d'achat publié par l'OCDE. La valeur nominale du PIB est convertie en valeur enchaînée de 2012 au moyen du déflateur du PIB de 2012.

Sources : Banque mondiale, S&P Global, OCDE et ministère des Finances du Québec.

1.2 Un écart principalement attribuable à une plus faible productivité

En 2022, le **niveau de vie** était plus faible au Québec que chez ses principaux partenaires économiques.

Le Québec présentait un désavantage concernant le **poids démographique des 15 à 64 ans** par rapport à l'Ontario, au Canada et aux États-Unis.

— Le vieillissement de la population est plus accentué au Québec que chez ses principaux partenaires. Ainsi, le poids démographique des personnes âgées de 15 à 64 ans est plus faible au Québec. Cette composante ne représentait toutefois pas une part significative de l'écart de niveau de vie en 2022.

En revanche, le **taux d'emploi** du Québec se distinguait favorablement de celui de l'Ontario, du Canada et des États-Unis. En effet, l'emploi total, en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans, s'est chiffré à 81,2 % au Québec en 2022.

— Il s'agissait d'un taux plus élevé que celui observé en Ontario (78,5 %), au Canada (79,5 %) et aux États-Unis (72,0 %) pour la même période.

Le Québec accusait toutefois un important retard quant à la **productivité**.

— Le PIB réel par emploi s'est situé à 95 768 \$ en 2022 au Québec, un niveau largement inférieur à ceux de l'Ontario (108 062 \$), du Canada (110 477 \$) et des États-Unis (160 696 \$).

TABLERAU 3

Niveau de vie et ses composantes en 2022

	Niveau de vie ⁽¹⁾	Poids démographique des 15 à 64 ans ⁽²⁾	Taux d'emploi ⁽³⁾	Productivité ⁽⁴⁾
Niveau				
Québec	48 624	62,5	81,2	95 768
Ontario	55 166	65,0	78,5	108 062
Canada	55 872	63,6	79,5	110 477
États-Unis ⁽⁵⁾	73 496	63,5	72,0	160 696
Écart par rapport au Québec (en pourcentage)				
Ontario	13,5	4,0	-3,3	12,8
Canada	14,9	1,7	-2,1	15,4
États-Unis	51,2	1,6	-11,4	67,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le niveau de vie correspond au PIB en dollars enchaînés de 2012 par habitant.

(2) Le poids démographique des 15 à 64 ans représente le poids de la population âgée de 15 à 64 ans par rapport à l'ensemble de la population, en pourcentage.

(3) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(4) La productivité représente le PIB en dollars enchaînés de 2012 par emploi.

(5) Pour les États-Unis, le PIB réel par habitant et le PIB réel sont convertis en dollars canadiens au moyen du taux de la parité des pouvoirs d'achat publié par l'OCDE. Le poids démographique et le taux d'emploi sont mesurés à partir des données sur la population de 16 à 64 ans.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario, S&P Global, OCDE et ministère des Finances du Québec.

Des écarts de niveau de vie et de productivité existent entre les différents États américains

Un niveau de richesse différent entre les États

Comme c'est le cas pour le Canada et les provinces, le niveau de vie et la productivité ne sont pas homogènes au sein des États-Unis.

- En effet, certains États américains ont un niveau de vie qui s'éloigne de la moyenne nationale.
- Par exemple, en 2022, le niveau de vie était supérieur à la moyenne américaine (73 496 \$) à New York (97 393 \$), au Massachusetts (95 442 \$) et en Illinois (77 767 \$). Il était toutefois inférieur à la moyenne en Pennsylvanie (68 582 \$) et au Michigan (59 857 \$).
- Les États qui affichent un niveau de vie plus élevé que la moyenne nationale avaient généralement une productivité supérieure à celle observée en moyenne dans l'ensemble du pays.

Selon une étude de la Réserve fédérale américaine, les différences quant à l'espérance de vie et à la fréquentation scolaire comptent parmi les facteurs expliquant les écarts de niveau de vie observés entre les États qui ont été analysés¹.

Des écarts très importants avec le Québec

La plupart des États américains présentent un niveau de vie supérieur à celui du Québec.

- Ces États bénéficient d'un avantage par rapport au Québec sur le plan démographique, ce qui leur permet de mieux alimenter leur marché du travail.
- En outre, leur niveau de productivité est nettement plus élevé. Plusieurs facteurs expliquent la bonne performance des États-Unis à ce chapitre, notamment les importants progrès technologiques, la disposition des Américains à se lancer en affaires, la qualification des gestionnaires d'entreprises ainsi que le bassin de travailleurs qualifiés formés dans des universités de premier plan. La taille de l'économie et ses richesses naturelles, de même que les importantes dépenses d'investissement tant privées que publiques, auraient également soutenu les gains de productivité.
- Toutefois, tous ces États affichent un taux d'emploi plus faible que celui observé au Québec.

Niveau de vie dans certains États américains et au Québec en 2022

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	New York	Mass.	Illinois	Penns.	Michigan	États-Unis	Québec
Facteurs de production							
Poids démographique (%) ⁽¹⁾	65,1	66,3	65,2	63,8	64,0	63,5	62,5
Taux d'emploi (%) ⁽²⁾	74,4	79,5	73,7	72,4	67,9	72,0	81,2
Productivité ⁽³⁾	201 079	181 124	162 009	148 471	137 676	160 696	95 768
NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾	97 393	95 442	77 767	68 582	59 857	73 496	48 624
Écart avec le Québec (%)	100,3	96,3	59,9	41,0	23,1	51,2	—

Note : Les chiffres des États américains ont été estimés par S&P Global en août 2023.

(1) Le poids démographique des 15 à 64 ans représente le poids de la population âgée de 15 à 64 ans dans la population totale. Aux États-Unis, il est mesuré à partir des données sur la population de 16 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans au Québec et de 16 à 64 ans aux États-Unis.

(3) La productivité représente le PIB réel en parité des pouvoirs d'achat par emploi. Le PIB en dollars américains est converti en dollars canadiens au moyen du taux de la parité des pouvoirs d'achat publié par l'OCDE. Pour le Québec, il s'agit du PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie est mesuré par le PIB réel par habitant en parité des pouvoirs d'achat publié par l'OCDE. Pour le Québec, il s'agit du PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, S&P Global, OCDE et ministère des Finances du Québec.

1 Elena Falchetti et Vegard M. Nygaard, « A Comparison of Living Standards Across the States of America », [En ligne], *Finance and Economics Discussion Series*, Washington, 26 juillet 2022, [<https://doi.org/10.17016/FEDS.2020.041>].

□ Un retard économique également observable dans la métropole

Près de 40 % du PIB canadien était généré en 2019 par trois régions métropolitaines de recensement (RMR), soit Montréal, Toronto et Vancouver.

À l'instar de la situation observée à l'échelle des provinces, le PIB par habitant de la RMR de Montréal (53 987 \$ en 2019) était plus faible que celui de la RMR de Toronto (68 418 \$) et que celui de la région de Vancouver (60 339 \$).

Le lien entre le niveau de vie et la productivité du travail est indissociable. Ainsi, la RMR de Montréal présentait également un écart en matière de productivité.

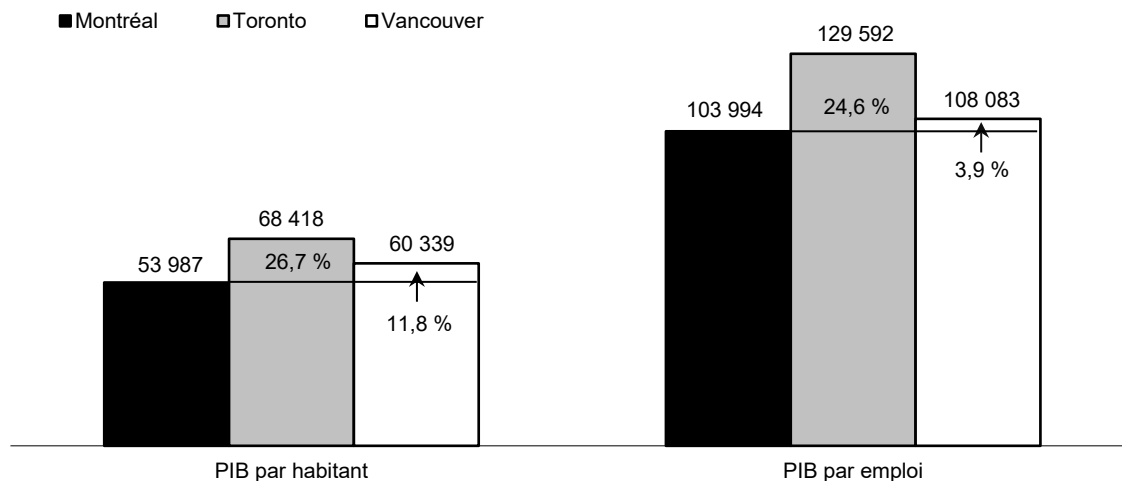
— En 2019, le PIB par emploi de Montréal s'est situé à 103 994 \$, un écart de 24,6 % par rapport à celui de Toronto.

— L'écart de productivité est toutefois moins élevé avec Vancouver (3,9 %).

La RMR de Montréal était à l'origine de 55,0 % du PIB québécois en 2019. Le dynamisme économique de cette région est donc primordial pour rehausser le niveau de vie de l'ensemble du Québec.

GRAPHIQUE 4

Niveau de vie et productivité pour certaines régions métropolitaines de recensement en 2019 (en dollars courants)



Note : Le niveau de vie correspond au PIB par habitant et la productivité correspond au PIB par emploi.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2. LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ SERONT LE PRINCIPAL MOTEUR POUR REHAUSSER LE NIVEAU DE VIE AU QUÉBEC

Il est possible de rehausser le niveau de vie en agissant sur trois leviers, soit le poids démographique du principal bassin de main-d'œuvre, le taux d'emploi et la productivité. Dans un contexte de vieillissement démographique et de rareté de main-d'œuvre, les gains de productivité constituent le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir les gains en matière de niveau de vie.

2.1 Un retard de productivité qui s'accroît

Une forte proportion des écarts de richesse au Québec s'explique par la faiblesse de sa productivité, mesurée par la production par emploi⁹.

- En 1981, la productivité au Québec se situait à un niveau inférieur à celui de ses principaux partenaires commerciaux.
- De 1982 à 2022, elle a progressé à un rythme plus rapide en Ontario (+1,0 % en moyenne annuellement), au Canada (+0,9 %) et aux États-Unis (+1,5 %) qu'au Québec (+0,8 %).

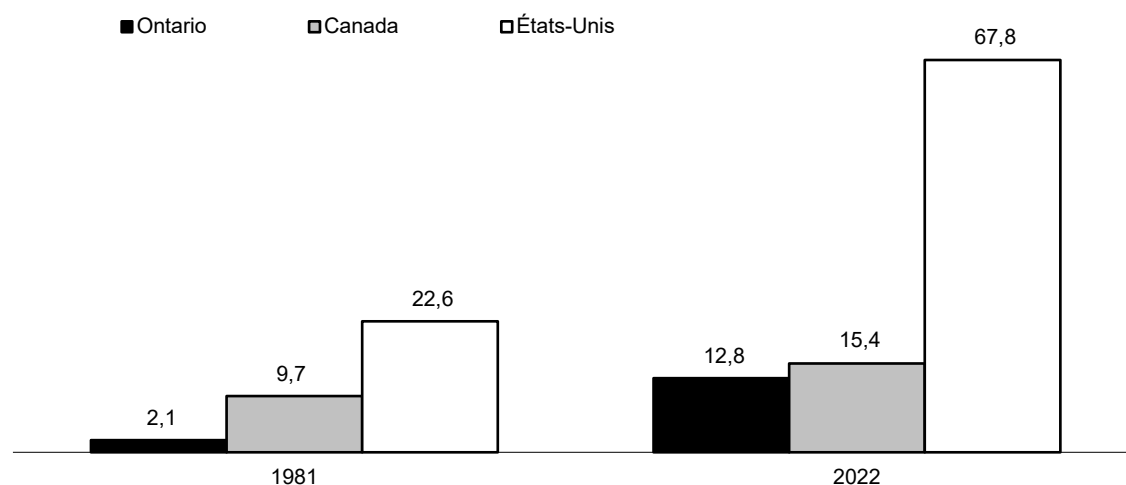
Ainsi, en 2022, les écarts de productivité du Québec avec ses partenaires économiques s'étaient creusés. Ils atteignaient 12,8 % avec l'Ontario, 15,4 % avec le Canada et 67,8 % avec les États-Unis.

Différents facteurs peuvent expliquer le retard du Québec en matière de productivité, notamment :

- des investissements non résidentiels des entreprises, qui demeurent relativement faibles;
- un tissu industriel où les petites et moyennes entreprises sont très présentes;
- un nombre moyen d'heures travaillées par emploi moins élevé.

GRAPHIQUE 5

Écart de productivité avec le Québec
(PIB réel par emploi, écart en pourcentage)



Note : Pour les États-Unis, le PIB réel par emploi en dollars américains est converti en dollars canadiens au moyen du taux de la parité des pouvoirs d'achat publié par l'OCDE.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario, S&P Global, OCDE et ministère des Finances du Québec.

⁹ La production par heure travaillée est une autre méthode utilisée pour mesurer la productivité. Ces deux calculs permettent généralement d'en arriver à des constats similaires.

❑ Une forte présence en emploi dans les industries à plus bas salaire

De façon générale, il existe une relation étroite entre la productivité et les salaires. Au Québec, une part importante de l'emploi se trouve dans les industries où le salaire horaire est inférieur à la moyenne provinciale.

- En 2022, le salaire horaire moyen s'est situé à 30,96 \$ au Québec comparativement à 32,94 \$ en Ontario et à 31,96 \$ dans l'ensemble du Canada.
- Pour cette période, 62,8 % des emplois au Québec se trouvaient dans les industries où le salaire horaire était plus faible que la moyenne provinciale. Il s'agit d'un ratio plus élevé qu'en Ontario (59,1 %) et que dans l'ensemble du Canada (60,3 %).

❑ Les petites et moyennes entreprises forment le tissu économique du Québec

La taille des entreprises peut expliquer une partie de l'écart de productivité du Québec. En effet, les grandes entreprises sont généralement plus productives que les petites en raison notamment de leurs efforts accrus en R-D. Or, les petites et moyennes entreprises forment le tissu économique du Québec.

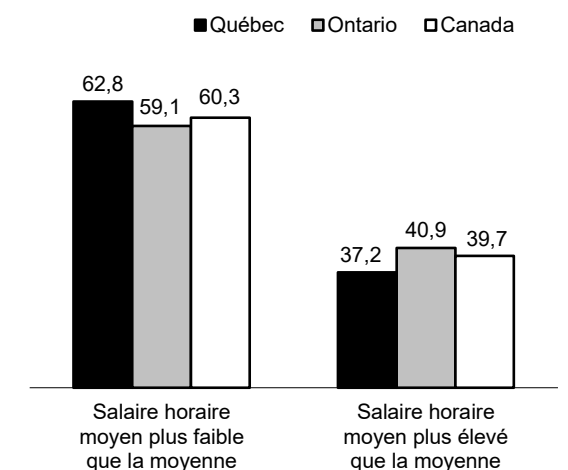
- En 2022, 31,4 % de l'ensemble des salariés travaillaient dans une entreprise de moins de 50 employés. Il s'agit d'une proportion plus élevée qu'en Ontario (28,2 %) et que dans l'ensemble du Canada (30,2 %). Parallèlement, 48,1 % des salariés du Québec travaillaient dans des entreprises de 300 employés et plus, une proportion plus faible que chez ses principaux partenaires commerciaux.

Par ailleurs, puisque les grandes entreprises bénéficient d'économies d'échelle, elles consentent habituellement des salaires plus élevés à leurs employés. En 2022, la rémunération hebdomadaire moyenne des salariés dans les entreprises de moins de 50 salariés se situait à 957 \$ au Québec, alors qu'elle atteignait 1 249 \$ dans les entreprises de plus de 300 employés.

GRAPHIQUE 6

Part de l'emploi total en fonction du salaire horaire moyen en 2022

(en pourcentage)

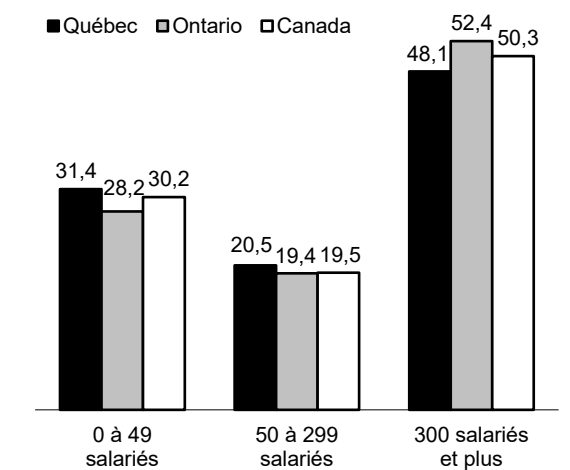


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 7

Part de l'emploi pour l'ensemble des salariés selon la taille de l'entreprise en 2022

(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Une analyse détaillée de la productivité par industrie

La plupart des industries ontariennes sont plus productives que les industries québécoises

En utilisant les statistiques du PIB réel par industrie en 2022, il est possible de constater que la majorité des industries au Québec accusent un retard de productivité par rapport à l'Ontario.

- En 2022, au Québec, chaque emploi permettait de produire en moyenne 88 844 \$, comparativement à 100 774 \$ en Ontario.

Une bonne part de cet écart provient d'une composition sectorielle différente.

- Le secteur de la finance et des assurances occupe une part importante de l'économie ontarienne. La province abrite notamment la Bourse de Toronto et les sièges sociaux de la plupart des grandes banques.

L'écart de productivité entre le Québec et l'Ontario est d'environ 12 000 \$ par emploi.

- Avec une structure industrielle comparable à celle de l'Ontario, la productivité au Québec aurait été plus élevée d'environ 8 000 \$ par emploi, soit environ les deux tiers de l'écart.
- Parallèlement, si le Québec avait la même productivité par industrie que l'Ontario, le PIB par emploi du Québec aurait été supérieur d'environ 4 000 \$ par emploi, soit approximativement le tiers de l'écart.

PIB réel par emploi en 2022

(part dans l'emploi total en pourcentage, productivité en dollars enchaînés de 2012 par emploi)

	Québec		Ontario	
	Part dans l'emploi total	Productivité	Part dans l'emploi total	Productivité
Ressources naturelles ⁽¹⁾	2,3	146 856	1,4	149 346
Services publics ⁽²⁾	0,7	415 455	0,8	222 550
Construction	6,7	88 039	7,6	97 626
Fabrication	11,4	97 860	10,2	107 833
Commerce de gros et de détail	15,1	69 712	14,8	77 805
Transport et entreposage	4,8	68 982	4,9	68 159
Finance, assurances, services immobiliers et de location	6,3	253 521	8,7	275 381
Services professionnels, scientifiques et techniques	8,5	75 274	10,4	74 597
Services aux entreprises ⁽³⁾	3,9	57 581	3,7	84 020
Services d'enseignement	7,7	70 769	7,3	79 317
Santé et assistance sociale	13,7	55 883	12,1	57 793
Information, culture et loisirs	4,2	83 384	4,1	126 280
Hébergement et restauration	4,6	38 235	5,2	32 569
Autres services (sauf les administrations publiques)	3,7	49 422	3,3	56 470
Administrations publiques	6,3	109 955	5,7	130 281
Ensemble des industries	100,0	88 844	100,0	100 774

Note : La productivité correspond au PIB réel par industrie par emploi.

(1) Cette catégorie comprend l'agriculture, les mines, les pêches, l'exploitation en carrière et l'extraction de pétrole et de gaz.

(2) La plus grande productivité du Québec dans ce secteur s'explique principalement par la production d'hydroélectricité.

(3) Cette catégorie comprend la gestion de sociétés et d'entreprises.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

□ Une intensité du travail moins prononcée au Québec

■ Une semaine de travail plus courte

La semaine de travail des Québécois est moins longue que celle des Ontariens, de l'ensemble des Canadiens et des Américains.

- En 2022, la durée moyenne de la semaine de travail, soit la moyenne des heures effectivement travaillées pour toutes les personnes occupées et pour tous les emplois, était de 31,8 heures au Québec. Il s'agissait d'un nombre moins élevé qu'en Ontario (32,8 heures, un écart de 3,1 %), que dans l'ensemble du Canada (32,7 heures, un écart de 2,8 %) et qu'aux États-Unis (34,5 heures, un écart de 8,6 %).
- La semaine de travail plus courte au Québec peut découler notamment d'une plus forte proportion d'emplois à temps partiel.
 - En particulier, le vieillissement de la population est plus prononcé au Québec, et les travailleurs plus âgés recherchent généralement des conditions d'emploi plus flexibles.

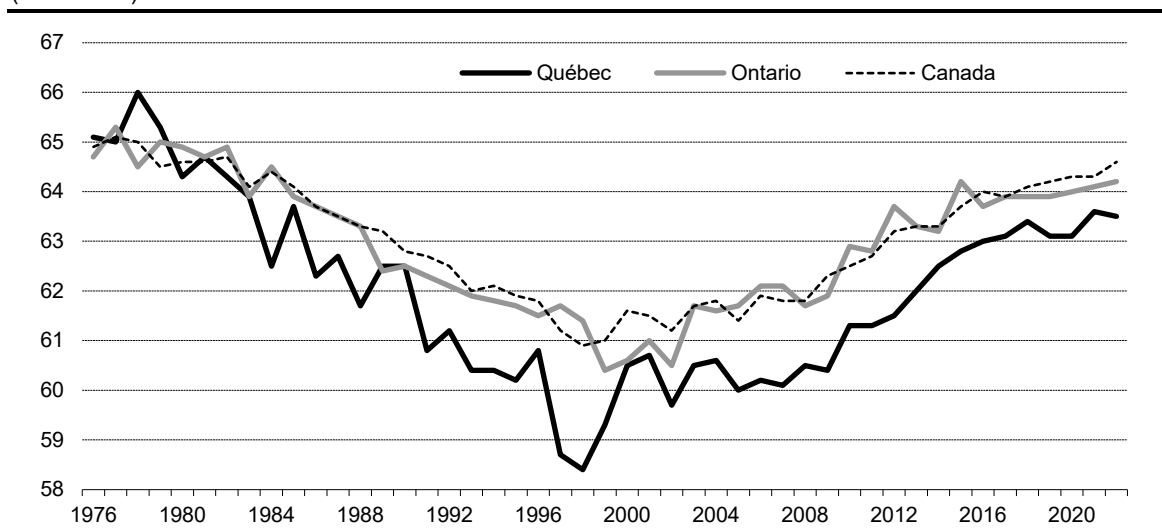
■ Les Québécois prennent en moyenne leur retraite plus tôt

Les travailleurs québécois ont une vie active moins longue que leurs homologues ontariens et canadiens.

- Au Québec, l'âge moyen de la retraite se situait à 63,5 ans en 2022, un niveau moins élevé qu'en Ontario (64,2 ans) et que dans l'ensemble du Canada (64,6 ans).

GRAPHIQUE 8

Âge moyen de la retraite (en années)



Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

❑ Les investissements des entreprises doivent augmenter davantage

Le Québec n'a pas atteint son plein potentiel en matière d'investissements des entreprises. Depuis 1981, la valeur des investissements par travailleur du secteur privé¹⁰ est généralement plus faible au Québec que chez ses principaux partenaires commerciaux.

- En 2022, elle s'élevait à 14 842 \$ par emploi privé, soit un niveau inférieur à ceux de l'Ontario (17 066 \$, un écart de 15,0 %), du Canada (20 338 \$, un écart de 37,0 %) et des États-Unis (31 443 \$, un écart de 111,8 %).
- Si le Québec souhaite atteindre le niveau d'investissements par emploi privé qu'avait l'Ontario en 2022, les entreprises québécoises devraient augmenter la valeur de leurs investissements de 2 224 \$ par travailleur. Une telle augmentation représenterait un total de 7 milliards de dollars supplémentaires pour l'ensemble de l'économie, soit une hausse de 15 %.

Ces écarts s'expliquent notamment par un sous-investissement dans la composante machines et matériel, laquelle représente le principal déterminant de la productivité. Cette composante comprend notamment les acquisitions en matériel de transport ainsi qu'en machinerie industrielle et de bureau.

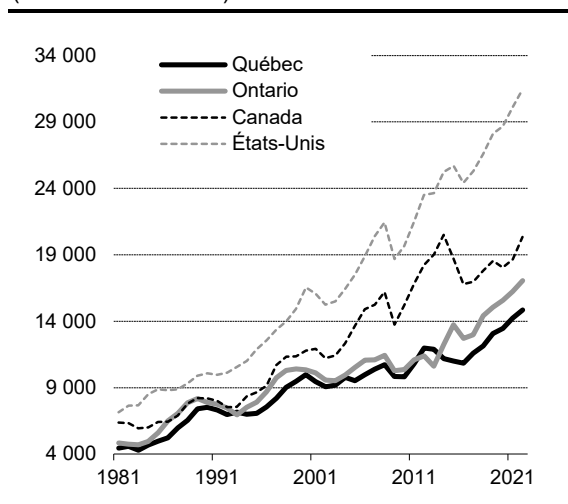
- En 2022, le niveau d'investissements en machines et matériel par emploi privé au Québec affichait un retard de 1 225 \$ par rapport à l'Ontario (+26,9 %), de 1 571 \$ par rapport à l'ensemble du Canada (+34,5 %) et de 7 873 \$ par rapport aux États-Unis (+173,1 %).

Ce sous-investissement en machines et matériel a également un effet sur le stock de capital par travailleur. Rappelons que le stock de capital se définit comme étant la somme de tous les investissements faits par le passé, moins la dépréciation cumulée.

- **En 2021, le Québec accusait un retard de 29,9 % par rapport à l'Ontario en matière de stock de capital en machines et matériel disponible par travailleur. Cet écart était de 41,9 % avec le Canada.**

GRAPHIQUE 9

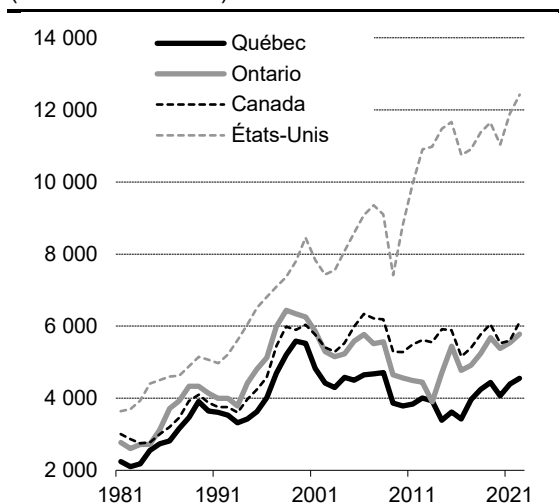
Investissements non résidentiels des entreprises par emploi privé (en dollars courants)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario, S&P Global, OCDE et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 10

Investissements en machines et matériel par emploi privé (en dollars courants)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario, S&P Global, OCDE et ministère des Finances du Québec.

¹⁰ Pour mesurer l'effort d'investissement des entreprises, il est préférable d'analyser les statistiques en dollars courants.

■ Les investissements en TIC sont plus faibles au Québec

Parmi les dépenses d'investissement, celles en technologies de l'information et des communications (TIC) sont importantes pour le rehaussement de la productivité. À ce chapitre, les entreprises québécoises affichent un retard de longue date par rapport à leurs principaux partenaires commerciaux.

- En 2021, la valeur des investissements en TIC par emploi privé s'élevait à 4 387 \$, soit un niveau inférieur à ceux de l'Ontario (5 134 \$, un écart de 17,0 %), du Canada (4 468 \$, un écart de 1,9 %) et des États-Unis (6 444 \$, un écart de 46,9 %).

■ Le Québec accuse toujours un retard en matière d'innovation

La R-D joue un rôle important pour accroître la productivité. Le Québec performe relativement bien à ce chapitre.

- En 2020, il se situait au premier rang des provinces relativement à la R-D en pourcentage du PIB (2,3 %), devant l'Ontario (2,2 %). Pour la même année, le Québec occupait le deuxième rang en matière de dépenses de R-D par habitant (1 219 \$), un niveau moins élevé qu'en Ontario (1 309 \$).

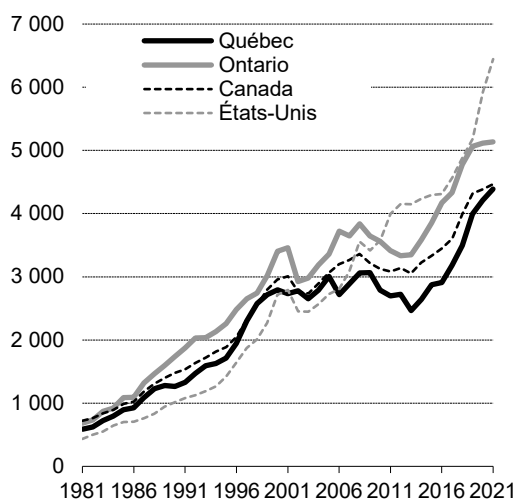
Malgré cette bonne performance, le Québec accuse un retard dans le développement de brevets.

- En 2016, au Québec, 3,70 inventions ont été brevetées pour chaque milliard de dollars de PIB. Ce nombre atteignait 5,80 en Ontario, 3,97 au Canada et 6,70 aux États-Unis. Toujours en 2016, 177 inventions ont été brevetées par million de Québécois, comparativement à 222 au Canada, à 328 en Ontario et à 469 aux États-Unis.

GRAPHIQUE 11

Investissements non résidentiels en TIC par emploi privé

(en dollars courants)



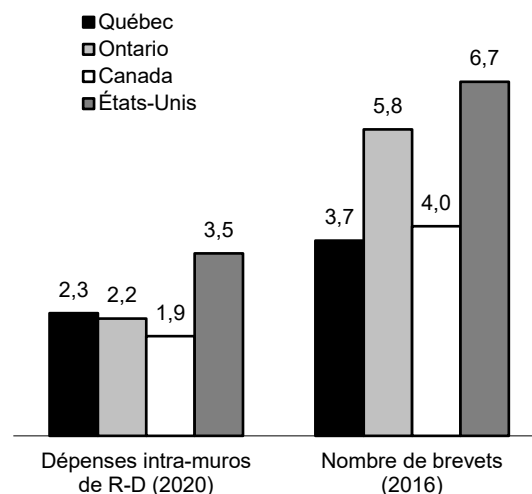
Note : Les investissements en TIC incluent les dépenses en ordinateurs et produits électroniques ainsi que les dépenses en logiciels.

Sources : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario, S&P Global, OCDE et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 12

Dépenses totales de R-D et nombre d'inventions brevetées pour l'année disponible la plus récente

(dépenses en pourcentage du PIB et nombre d'inventions brevetées par milliard de dollars de PIB, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, S&P Global, OCDE et ministère des Finances du Québec.

❑ Le dynamisme entrepreneurial est moins prononcé au Québec

Pour avoir un Québec productif et prospère, il est primordial d'encourager et de valoriser l'entrepreneuriat et la concurrence. Les taux d'entrée et de sortie des entreprises reflètent ce dynamisme essentiel à une économie en santé. Ces ratios mesurent le renouvellement des entreprises au sein d'une économie.

— La venue de nouvelles entreprises agit comme catalyseur de l'innovation et favorise l'utilisation de nouveaux procédés de production, ou encore les plus récentes méthodes managériales.

— À l'inverse, les sorties d'entreprises éliminent les entreprises moins productives.

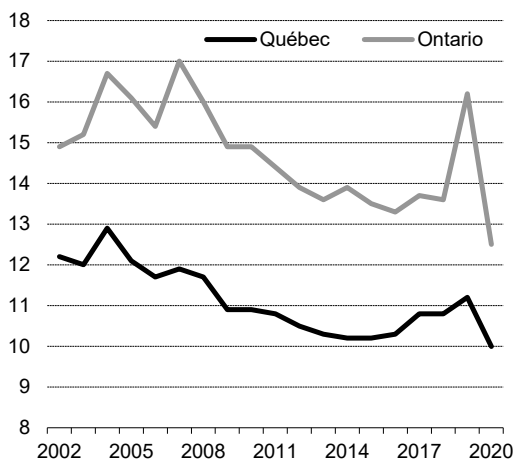
À ce chapitre, le Québec fait moins bien que l'Ontario. Les mesures des entrées et des sorties reflètent un roulement des entreprises moins important au Québec qu'en Ontario.

— En moyenne par année de 2002 à 2020, le taux d'entrée s'est situé à 11,1 % au Québec, comparativement à 14,7 % en Ontario.

— De façon analogue, le taux de sortie s'est établi en moyenne à 10,5 % par année au Québec, par rapport à 12,5 % en Ontario. Il est donc plus fréquent qu'une entreprise moins performante soit exclue du marché en Ontario.

GRAPHIQUE 13

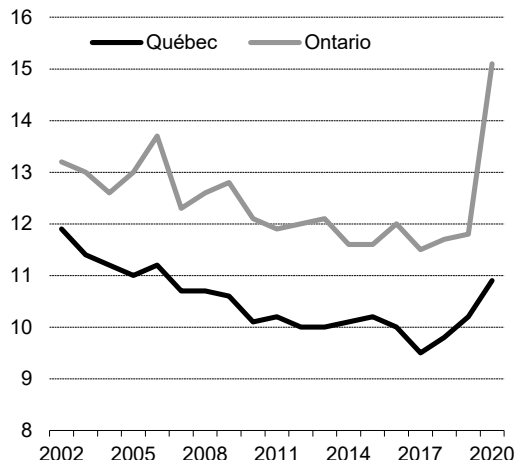
Taux d'entrée des entreprises (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 14

Taux de sortie des entreprises (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

❑ Le fardeau fiscal brut des entreprises est plus lourd au Québec

Dans une économie mondialisée, le fardeau fiscal imposé aux entreprises représente un important facteur influençant la compétitivité. Les impôts payés par les entreprises ont une incidence sur la rentabilité des investissements ainsi que sur l'attraction d'entreprises étrangères.

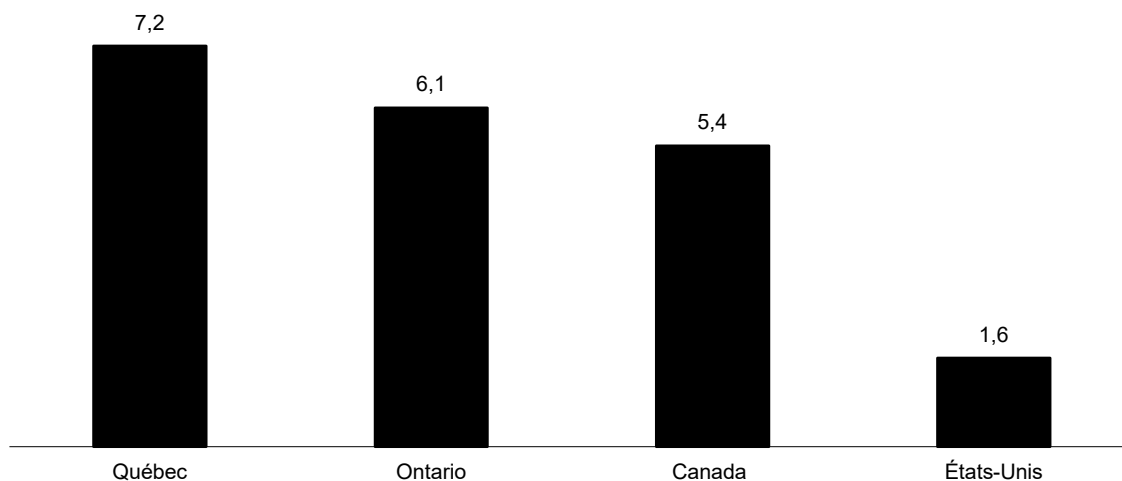
Sans tenir compte des mesures d'aide fiscale, le fardeau fiscal brut des entreprises au Québec est plus élevé que chez ses partenaires commerciaux.

— En proportion du PIB, les impôts payés par les entreprises au Québec étaient de 7,2 % en 2021, comparativement à 6,1 % en Ontario et à 1,6 % aux États-Unis.

La taxe générale sur la masse salariale prélevée au Québec, soit la cotisation au Fonds des services de santé, explique en grande partie ce poids plus élevé. En 2021, elle représentait 1,8 % du PIB au Québec, comparativement à 0,7 % pour la taxe générale sur la masse salariale en Ontario.

GRAPHIQUE 15

Impôts payés par les entreprises selon le territoire en 2021 (en pourcentage du PIB, en termes nominaux)



Note : Les impôts payés par les sociétés incluent l'impôt sur le revenu, les taxes sur le capital et les taxes générales sur la masse salariale (excluant les cotisations sociales).

Sources : Statistique Canada, OCDE et ministère des Finances du Québec.

■ Une fiscalité incitative à l'investissement

Malgré ce constat, le régime fiscal québécois prévoit un taux général d'imposition compétitif et offre aux entreprises investissant dans leur productivité d'importants incitatifs fiscaux qui réduisent considérablement le coût de leurs investissements.

En effet, le Québec se démarque par un taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement¹¹ qui en fait l'un des endroits les plus compétitifs pour investir en Amérique du Nord¹².

¹¹ Le TEMI est une mesure quantitative de l'incidence d'un régime fiscal sur les nouveaux investissements des entreprises. Il représente l'effet de l'ensemble des règles, des taux et des mesures fiscales qui influencent le rendement du capital investi, notamment l'impôt sur le revenu, l'imposition du capital, les règles d'amortissement fiscal et les incitatifs fiscaux à l'investissement.

¹² Pour plus de détails, voir la page 53 de la section B, « Des gestes ciblés pour les Québécois », du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023*.

■ Des crédits d'impôt plus importants

En 2022, le régime fiscal du Québec comportait 85 dépenses fiscales associées au régime d'imposition des sociétés, comprenant d'importants crédits d'impôt qui visent à reconnaître l'aspect stratégique de certains domaines et activités sur le plan du développement économique.

À titre comparatif, le total des crédits d'impôt constituant de l'aide aux entreprises était 1,5 fois plus élevé au Québec (2,7 milliards de dollars) qu'en Ontario (1,8 milliard de dollars) pour l'année 2022.

— Le total de ces crédits d'impôt est 2,8 fois plus élevé au Québec si l'on tient compte de la taille des deux économies. Cela représente 0,49 % du PIB au Québec contre seulement 0,18 % en Ontario.

2.2 Un vieillissement démographique qui limite la progression du bassin de travailleurs potentiels

La population québécoise vieillit. Ce phénomène résulte notamment de la hausse de l'espérance de vie et de la baisse des naissances. Cette tendance s'est accélérée au cours des dernières années et se poursuivra.

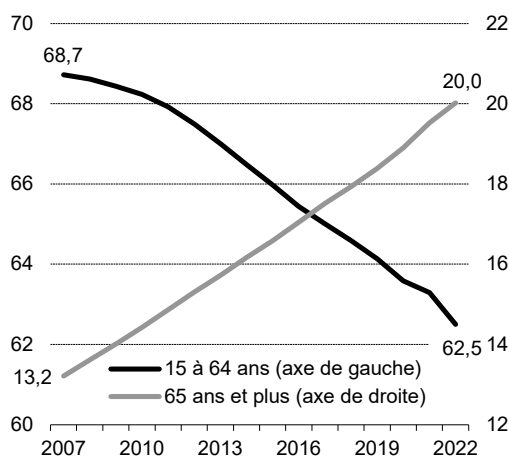
- La part des personnes âgées de 15 à 64 ans parmi l'ensemble de la population du Québec diminue de façon constante depuis le milieu des années 2000.
 - En 2007, les personnes de 15 à 64 ans représentaient 68,7 % de la population totale. Cette proportion a reculé à 62,5 % en 2022, un repli de 6,2 points de pourcentage.
- Parallèlement, le poids démographique de la population âgée de 65 ans et plus n'a cessé d'augmenter, passant de 13,2 % en 2007 à 20,0 % en 2022.

Bien que le vieillissement de la population constitue un phénomène généralisé chez ses principaux partenaires économiques, cette tendance est plus accentuée au Québec.

- À titre comparatif, les personnes âgées de 15 à 64 ans représentaient 65,0 % en Ontario en 2022 et 63,6 % au Canada, des diminutions respectives de 3,4 points de pourcentage et de 4,3 points de pourcentage par rapport à 2007.
- Aux États-Unis, le poids démographique des 16 à 64 ans a reculé de 2,3 points de pourcentage entre 2007 et 2022, pour s'établir à 63,5 %.

GRAPHIQUE 16

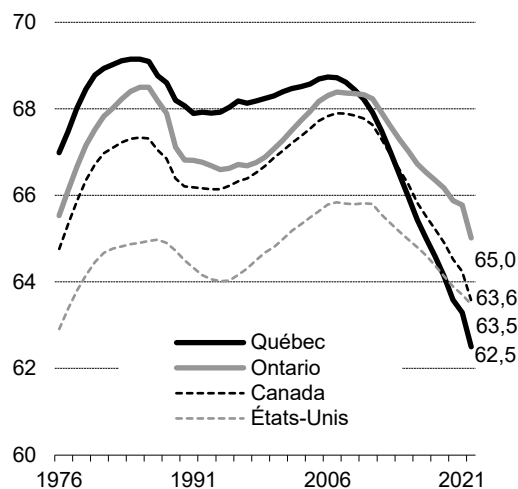
Poids démographique par groupe d'âge au Québec
(part de la population totale, en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 17

Poids démographique de la population de 15 à 64 ans
(en pourcentage de la population totale)



Note : Pour les États-Unis, il s'agit de la population âgée de 16 à 64 ans.

Sources : Statistique Canada, S&P Global et ministère des Finances du Québec.

2.3 Une contribution importante des Québécois au marché du travail

La situation sur le marché du travail s'est grandement améliorée au Québec au cours des dernières décennies. Le dynamisme du marché de l'emploi s'illustre notamment par la réduction considérable du taux de chômage.

— En 1981, le taux de chômage des 15 à 64 ans s'élevait à 10,6 %. Il a ensuite reculé constamment pour se fixer à 4,3 % en 2022, un creux annuel historique.

Parallèlement, le taux d'emploi et le taux d'activité des 15 à 64 ans ont affiché d'importants gains.

— Le taux d'emploi pour l'ensemble des tranches d'âge entre 15 et 59 ans était plus élevé au Québec que dans l'ensemble du Canada et qu'en Ontario en 2022.

— Par ailleurs, en 2022, le taux d'emploi au Québec a atteint des sommets pour chacun des groupes d'âge entre 30 et 64 ans.

Cette évolution découle de différents facteurs, notamment :

- la hausse de la scolarité;
- la plus grande participation des femmes;
- la meilleure intégration des immigrants.

TABLEAU 4

Taux d'emploi par groupe d'âge en 2022 (en pourcentage)

	Québec	Canada	Ontario
15 à 19 ans	53,1 ⁽¹⁾	45,3	41,2
20 à 24 ans	73,1	70,4	67,3
25 à 29 ans	84,5	82,7 ⁽¹⁾	82,4
30 à 34 ans	87,2 ⁽¹⁾	84,8 ⁽¹⁾	84,2 ⁽¹⁾
35 à 39 ans	86,5 ⁽¹⁾	85,4 ⁽¹⁾	84,9 ⁽¹⁾
40 à 44 ans	89,5 ⁽¹⁾	86,3 ⁽¹⁾	84,6
45 à 49 ans	88,3 ⁽¹⁾	85,9 ⁽¹⁾	84,5
50 à 54 ans	85,6 ⁽¹⁾	83,3 ⁽¹⁾	82,8 ⁽¹⁾
55 à 59 ans	74,5 ⁽¹⁾	73,4 ⁽¹⁾	73,0 ⁽¹⁾
60 à 64 ans	50,5 ⁽¹⁾	53,7 ⁽¹⁾	55,8 ⁽¹⁾
15 à 64 ans	77,5⁽¹⁾	75,6⁽¹⁾	74,5

Note : Les zones ombrées dans le tableau indiquent l'endroit où le taux d'emploi est le plus élevé entre le Québec, l'Ontario et l'ensemble du Canada.

(1) Il s'agit d'un sommet annuel depuis le début de l'Enquête sur la population active, en 1976.

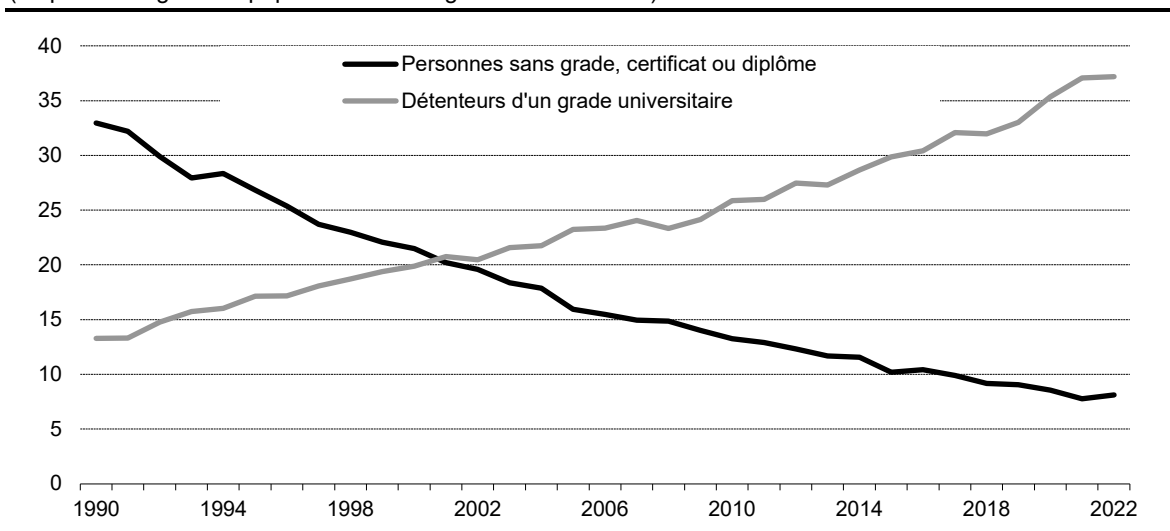
Source : Statistique Canada.

Particulièrement, la hausse de la diplomation a été cruciale pour les progrès observés sur le marché du travail au cours des dernières années.

- En 1990, la part de la population âgée de 25 à 54 ans qui ne détenait aucun grade, certificat ou diplôme se situait à 33,0 % au Québec. Depuis, cette proportion a fortement diminué et se situait à 8,1 % en 2022.
- Parallèlement, la part des 25 à 54 ans qui détenaient un grade universitaire a presque triplé, passant de 13,3 % en 1990 à 37,2 % en 2022.

GRAPHIQUE 18

Part de la population de 25 à 54 ans selon le niveau de scolarité au Québec
(en pourcentage de la population totale âgée de 25 à 54 ans)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Puisque les indicateurs du marché du travail sont plus favorables pour les individus les plus scolarisés, la hausse constante de la diplomation a été un important contributeur à la hausse du taux d'emploi au Québec.

TABLEAU 5

Statistiques du marché du travail selon la scolarité au Québec pour la population de 25 à 54 ans en 2022
(en pourcentage)

	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux d'emploi
Personnes sans grade, certificat ou diplôme	7,4	74,1	68,6
Personnes ayant réussi leurs études secondaires	5,5	85,9	81,1
Détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires	2,9	92,2	89,5
Détenteurs d'un grade universitaire	2,8	92,9	90,3

Source : Statistique Canada.

❑ Des gains d'emplois seront plus difficiles à réaliser

Dans le contexte actuel de vieillissement démographique, une plus grande participation de la population au marché du travail sera nécessaire pour soutenir la croissance économique à long terme au Québec. Or, la situation sur le marché du travail s'est considérablement améliorée au cours des dernières décennies.

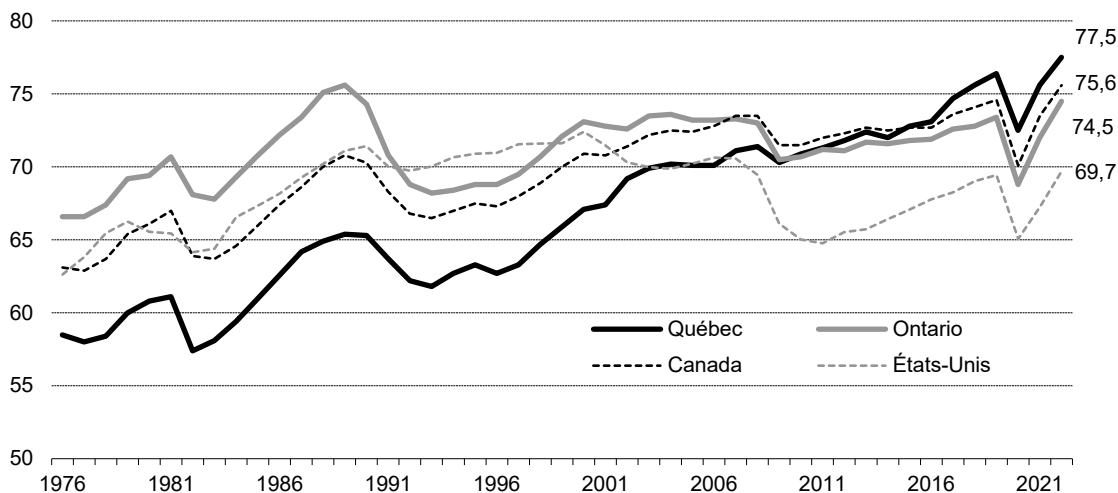
■ Les personnes âgées de 15 à 64 ans participent de façon importante au marché du travail au Québec

Les écarts de taux d'emploi entre le Québec et ses principaux partenaires économiques observés en 1976 ont été éliminés.

- Le retard qu'accusait le Québec par rapport à l'Ontario et au Canada en matière de taux d'emploi a persisté jusqu'au début des années 2010, avant que la tendance ne s'inverse.
- En 2022, le taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans était plus élevé au Québec (77,5 %) qu'en Ontario (74,5 %), que dans l'ensemble du Canada (75,6 %) et qu'aux États-Unis (69,7 %).
- Par ailleurs, en 2022, le taux d'emploi des 15 à 64 ans au Québec était le plus élevé parmi les provinces canadiennes.

GRAPHIQUE 19

Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans (en pourcentage)



Note : Pour les États-Unis, il s'agit de la proportion de la population de 16 à 64 ans occupant un emploi et du bassin de main-d'œuvre de 16 à 64 ans.

Sources : Statistique Canada, Bureau of Labor Statistics, S&P Global et ministère des Finances du Québec.

■ **La hausse de la scolarisation a amélioré de façon importante la participation des travailleurs d'expérience au marché du travail**

Depuis 1990, la participation en emploi des travailleurs d'expérience s'est grandement améliorée.

- Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans au Québec se situait à 38,7 % en 1990. En 2022, il s'établissait à 62,2 %, ce qui représente une hausse de 23,5 points de pourcentage.
- Un phénomène similaire a été observé chez les personnes de 65 ans et plus, dont le taux d'emploi est passé de 4,6 % en 1990 à 11,7 % en 2022.

Ce gain s'est produit en simultané avec l'amélioration de la scolarisation des cohortes.

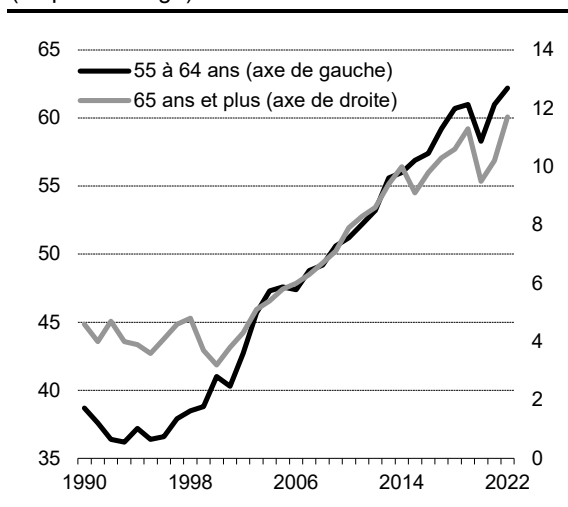
- Notamment, 4,2 % de la population de 55 ans et plus au Québec était titulaire d'un grade universitaire en 1990. Cette proportion avait grimpé à environ 20 % en 2022.
- La participation en emploi des cohortes âgées est plus importante lorsqu'elles sont davantage scolarisées.

Des gains notables en matière de participation au marché du travail ont ainsi déjà été réalisés grâce à une meilleure formation. La scolarité accrue continuera d'avoir des répercussions positives sur le taux d'emploi des tranches d'âge plus âgées au cours des prochaines années.

GRAPHIQUE 20

Taux d'emploi pour certaines tranches d'âge au Québec

(en pourcentage)

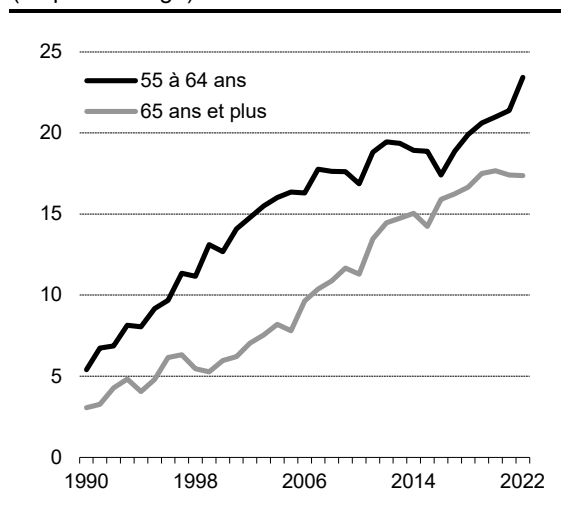


Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 21

Part de la population détenant un grade universitaire pour certaines tranches d'âge au Québec

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

3. LES LEVIERS POUR ACCROÎTRE LA RICHESSE ET REHAUSSER LE NIVEAU DE VIE DES QUÉBÉCOIS

Le gouvernement du Québec a l'objectif ambitieux de combler l'écart de richesse avec l'Ontario. Pour y parvenir, le Québec doit accélérer le rythme de croissance de son économie. Il faudra donc agir sur chaque composante du PIB pour réaliser cette ambition à long terme.

Depuis l'automne 2018, des gestes importants sont posés dans le but d'accroître le potentiel de l'économie québécoise et de créer davantage de richesse. Le gouvernement du Québec entend poursuivre sur cette voie et continuer à agir sur les principaux déterminants du niveau de vie en s'appuyant sur les orientations suivantes :

- valoriser l'éducation et la formation;
- augmenter la population active et la participation au marché du travail;
- favoriser un environnement d'affaires et réglementaire concurrentiel;
- soutenir les secteurs de développement prioritaires à fort potentiel de croissance;
- inciter les acteurs du milieu universitaire et de la recherche à transposer leurs expertises au secteur privé;
- rehausser la productivité du secteur privé et du secteur public;
- développer de grandes entreprises qui ont leur centre de décision au Québec;
- attirer des investissements étrangers au Québec pour stimuler la croissance et la productivité, notamment dans des filières stratégiques;
- améliorer l'accès au capital de risque;
- accélérer la numérisation et l'automatisation de tous les secteurs d'activité;
- encourager l'innovation, la commercialisation et les exportations;
- recentrer les outils en place afin d'optimiser les effets des mesures fiscales et budgétaires.

3.1 Un bassin de main-d'œuvre à accroître

Le Québec a une population vieillissante, ce qui limite l'augmentation de la population active et donc l'accroissement du bassin de main-d'œuvre disponible. En effet, le Québec fait face à un phénomène de vieillissement démographique, qui se traduit par une forte croissance de la population âgée de 65 ans et plus.

Selon les données les plus récentes et les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la population de 15 à 64 ans devrait continuer de stagner au cours des prochaines années. En contrepartie, la population âgée de 65 ans et plus augmentera en moyenne de 2,3 % par année entre 2023 et 2033.

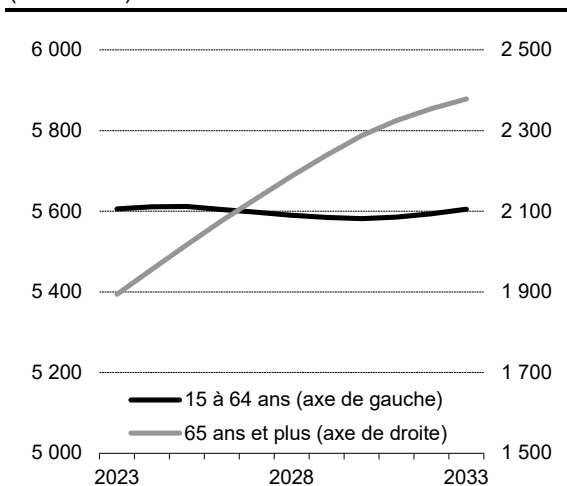
Les tendances démographiques sont difficiles à renverser.

- Les différents scénarios démographiques de l'Institut de la statistique du Québec montrent que, même si l'on adopte des hypothèses optimistes, qui supposent notamment un niveau plus élevé d'immigration, le poids démographique de la population de 65 ans et plus continuera de croître.

GRAPHIQUE 22

Évolution de la population de 15 à 64 ans et de 65 ans et plus au Québec

(en milliers)

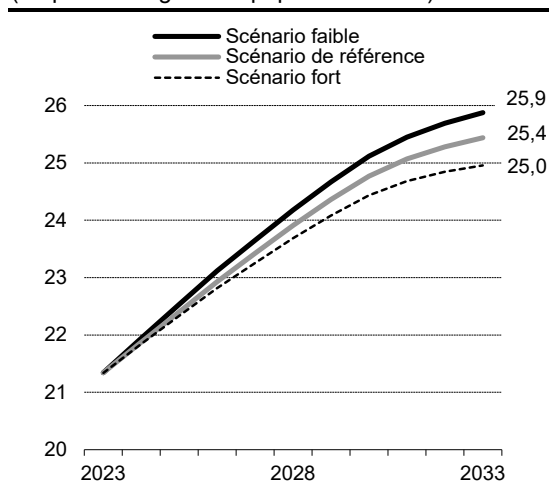


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 23

Poids démographique de la population de 65 ans et plus au Québec pour différents scénarios démographiques

(en pourcentage de la population totale)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3.2 Des gains d'emplois encore possibles, mais plus difficiles à réaliser

La participation au marché du travail continuera de soutenir l'activité économique. D'importantes avancées ont déjà été réalisées à ce chapitre au cours des dernières années.

- Le taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans se situe déjà à un sommet historique.
- La hausse de la scolarité a amélioré de façon importante la participation des travailleurs d'expérience au marché du travail.

Néanmoins, des gains potentiels en matière d'emplois sont encore possibles, mais ils seront plus difficiles à réaliser.

□ Augmenter la population active

Le marché du travail québécois est l'un des plus tendus au pays. Ces tensions s'expliquent notamment par le fait qu'au Québec, la population active progresse à un rythme moins rapide qu'en Ontario et que dans l'ensemble du Canada en raison du vieillissement de la population.

- En particulier, la taille de la population active au Québec a faiblement progressé entre 2012 et 2022 (+0,6 % en moyenne annuellement). En Ontario et dans l'ensemble du Canada, elle a augmenté respectivement de 1,2 % et de 1,0 % en moyenne par année pour la même période.

■ Des gestes significatifs au cours des dernières années

Afin de limiter les effets de la rareté de main-d'œuvre et d'accroître le bassin de travailleurs potentiels, le gouvernement du Québec a annoncé l'Opération main-d'œuvre (OPMO) en novembre 2021. L'OPMO prévoyait des investissements de 3,9 milliards de dollars sur cinq ans, dont 2,9 milliards de dollars en crédits additionnels.

- L'OPMO avait pour objectif d'accroître le nombre de travailleurs de 170 000 d'ici cinq ans dans les domaines :
 - de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des services de garde éducatifs à l'enfance;
 - des technologies de l'information, du génie et de la construction.

❑ Accroître la participation des travailleurs d'expérience au marché de l'emploi

Les personnes âgées de 15 à 64 ans participent de façon importante au marché du travail au Québec. Malgré cette bonne performance, le taux d'emploi des personnes de 15 ans et plus du Québec (61,5 %) demeurait inférieur à celui du Canada (62,0 %) en 2022.

— Ce phénomène s'explique par la composition de la population, qui est plus âgée au Québec. En effet, des écarts de taux d'emploi chez la population de 60 ans et plus subsistent toujours avec le Canada et l'Ontario.

Ainsi, des gains peuvent encore être réalisés chez les travailleurs d'expérience.

— En 2022, le taux d'emploi chez les 60 ans et plus au Québec (21,9 %) était inférieur de près de 4 points de pourcentage à celui de l'Ontario (25,8 %).

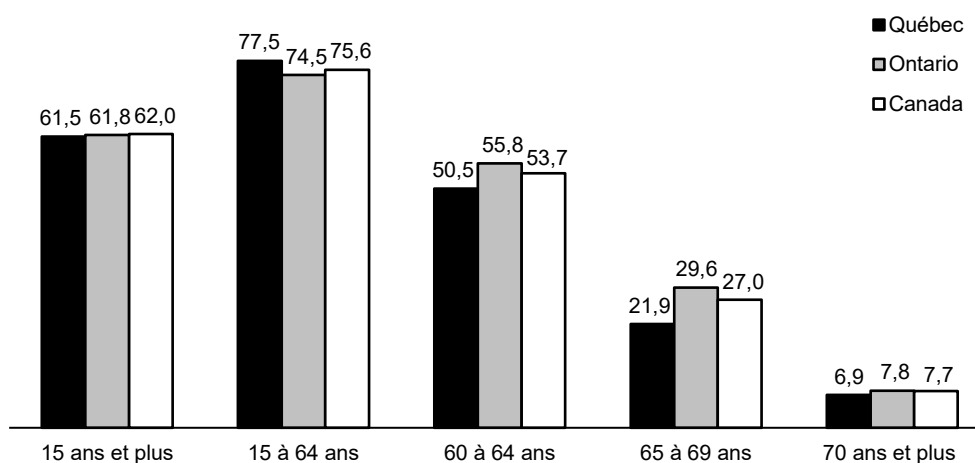
— Si le taux d'emploi de ces travailleurs d'expérience au Québec rattrapait celui observé en Ontario en 2022, le Québec compterait 86 400 travailleurs additionnels.

— Près de 90 % de ces travailleurs supplémentaires, soit 76 500 personnes, proviendraient de la cohorte âgée de 60 à 69 ans.

GRAPHIQUE 24

Taux d'emploi pour différents groupes d'âge en 2022

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

■ Des gestes significatifs au cours des dernières années

Depuis 2018, des gestes ont été posés pour accroître la participation des travailleurs d'expérience au marché du travail.

- Le régime fiscal des particuliers prévoit un incitatif à demeurer sur le marché du travail après 60 ans avec le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, qui permet de réduire l'impôt à payer sur une partie des revenus de travail.
- Le régime fiscal des entreprises prévoit un incitatif pour appuyer les PME dans leurs efforts de maintien et d'incitation au retour en emploi des travailleurs d'expérience par une réduction des charges sur la masse salariale, soit le crédit d'impôt favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience.
- Par ailleurs, le gouvernement a réduit les prélèvements sur les revenus de travail des retraités. À compter de 2024, les cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ) deviendront facultatives à partir de 65 ans.

Chacune de ces mesures rejoint des milliers de particuliers et incite donc un nombre important de personnes à se joindre au marché du travail, à y demeurer ou à accroître leur offre de travail.

■ Crédit d'impôt pour la prolongation de carrière

L'objectif du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière est d'inciter les travailleurs expérimentés à demeurer ou à retourner sur le marché du travail.

Ce crédit d'impôt élimine l'impôt du Québec sur une partie des premiers dollars de revenus de travail gagnés. Pour en bénéficier, le contribuable doit gagner au moins 5 000 \$, et seuls les dollars excédant ce seuil (revenus de travail excédentaires) sont admissibles au crédit d'impôt.

Dès 2019, le gouvernement a bonifié le plafond du montant admissible à 10 000 \$ pour les travailleurs de 61 à 64 ans et a rendu admissibles à la mesure les travailleurs de 60 ans.

On détermine la valeur du crédit d'impôt maximal en appliquant un taux de 14 % sur les revenus de travail excédentaires, ceux-ci étant plafonnés à 10 000 \$ pour les travailleurs de 60 à 64 ans et à 11 000 \$ pour les travailleurs de 65 ans ou plus.

Afin de cibler l'aide aux travailleurs à faible ou à moyen revenu, le montant maximal est par la suite réduit en fonction des revenus de travail au-delà d'un seuil de revenus de 40 925 \$, à un taux de 5 %, pour l'année d'imposition 2024.

Ce crédit d'impôt a bénéficié à près de 357 000 contribuables en 2020.

■ Crédit d'impôt favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience

Ce crédit d'impôt permet aux PME de bénéficier d'une réduction des charges québécoises sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience. Cette réduction peut atteindre :

- 50 % pour les travailleurs âgés de 60 à 64 ans, jusqu'à concurrence de 1 250 \$ annuellement par travailleur;
- 75 % pour les travailleurs âgés de 65 ans ou plus, jusqu'à concurrence de 1 875 \$ annuellement par travailleur.

Près de 20 000 PME bénéficient annuellement de ce crédit d'impôt.

▪ **Cotisations au RRQ facultatives à partir de 65 ans**

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement a annoncé qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, les personnes de 65 ans et plus pourraient dorénavant cesser de cotiser au RRQ, pour autant qu'elles soient bénéficiaires d'une rente de retraite du RRQ ou du Régime de pensions du Canada.

Pour un travailleur salarié cessant ses cotisations, l'économie annuelle peut s'élever jusqu'à 4 038,40 \$ (8 076,80 \$ pour un travailleur autonome), soit la cotisation maximale de 2023.

Le choix de cesser de cotiser permettra donc aux travailleurs de bénéficier de plus de liquidités à court terme pour leurs heures travaillées, et aux entreprises de réduire leurs charges sur la masse salariale attribuable à ces employés.

Les recommandations issues de la consultation

La rétention des travailleurs d'expérience représente un élément de réponse à la rareté de la main-d'œuvre.

Plus précisément, il est recommandé de bonifier les aides fiscales ou mesures actuelles pour rehausser la participation au marché du travail des travailleurs plus âgés.

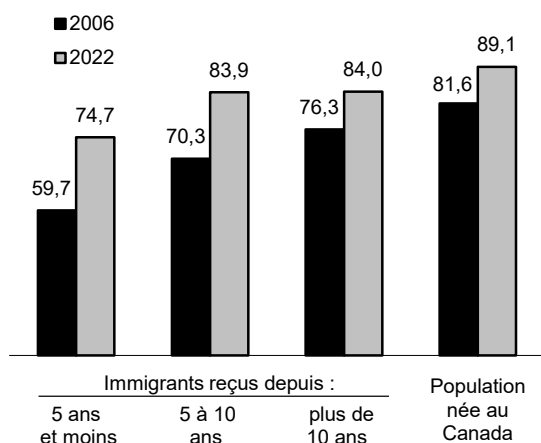
❑ Améliorer l'intégration des immigrants récents sur le marché du travail

Des progrès au chapitre de l'intégration des immigrants au marché du travail sont nécessaires.

- Les immigrants de 25 à 54 ans arrivés depuis cinq ans et moins au Québec avaient un taux d'emploi de 74,7 % en 2022. Il s'agissait d'un taux plus faible que celui observé au Canada (78,0 %) et en Ontario (78,1 %).
- L'intégration des nouveaux arrivants s'améliore au fil des années puisque les immigrants arrivés au Québec depuis plus de cinq ans ont un taux d'emploi supérieur à leurs homologues de l'Ontario et de l'ensemble du Canada.
- Par ailleurs, en 2022, le taux d'emploi des immigrants âgés de 25 à 54 ans au Québec demeurait inférieur à celui de la population née au Canada (89,1 %).

GRAPHIQUE 25

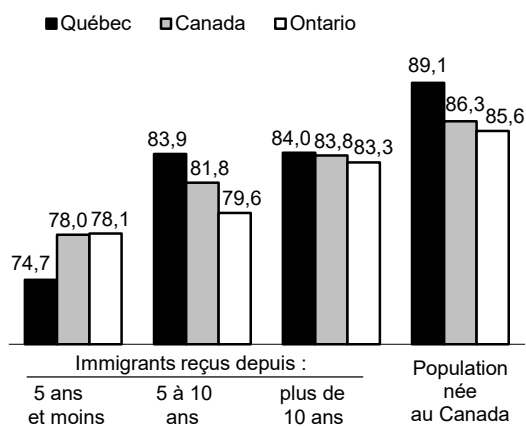
Taux d'emploi de la population de 25 à 54 ans au Québec (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 26

Taux d'emploi de la population de 25 à 54 ans en 2022 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

■ Des gestes significatifs au cours des dernières années

L'intégration des immigrants au marché du travail est bénéfique pour l'ensemble de la collectivité, notamment en matière de développement économique. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a annoncé des investissements de près de 2 milliards de dollars afin :

- de mettre en place un nouveau parcours d'accompagnement personnalisé;
- de bonifier l'offre de services en francisation, notamment par l'instauration de Francisation Québec;
- d'accélérer la reconnaissance des compétences et le traitement des demandes d'immigration;
- de favoriser l'attraction et l'établissement en région des immigrants.

Les recommandations issues lors de la consultation

La stratégie actuelle en immigration, qui permet d'attirer des candidats de qualité et des talents, d'optimiser la sélection et d'améliorer l'intégration des immigrants, est adéquate.

Il est tout de même recommandé d'améliorer l'intégration des travailleurs étrangers qualifiés, notamment ceux qui occupent un poste dans des domaines pour lesquels les besoins en main-d'œuvre se font sentir, dont les sciences et technologies, le génie et les mathématiques.

□ Faciliter la participation des femmes au marché du travail

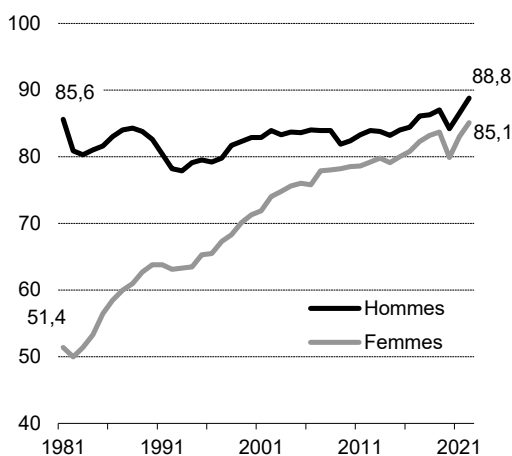
En 2022, le taux d'emploi des femmes de 25 à 54 ans au Québec (85,1 %) était le plus élevé parmi l'ensemble des provinces (81,4 % au Canada et 79,8 % en Ontario). Néanmoins, il demeurait encore à un niveau inférieur à celui des hommes québécois de la même catégorie d'âge (88,8 %).

- Notamment, les Québécoises de 25 à 54 ans ayant de jeunes enfants avaient un taux d'emploi de 79,8 % en 2022, un niveau nettement inférieur à celui des hommes ayant des caractéristiques similaires (94,4 %).
- Le taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 54 ans qui n'avaient aucun enfant de moins de 18 ans se situait quant à lui à 87,4 %, un taux identique à celui observé pour les hommes ayant des caractéristiques semblables.

GRAPHIQUE 27

Taux d'emploi au Québec pour les personnes âgées de 25 à 54 ans par sexe

(en pourcentage)

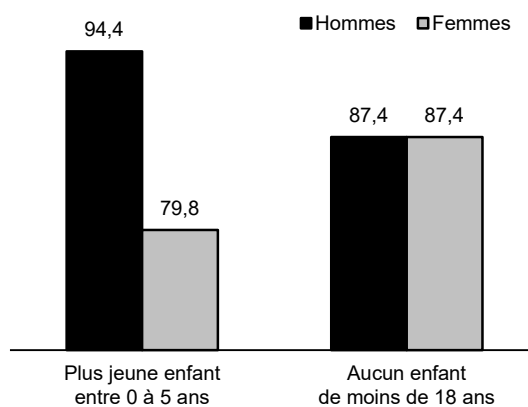


Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 28

Taux d'emploi au Québec selon la structure de la famille pour les personnes âgées de 25 à 54 ans en 2022

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

■ Des gestes significatifs au cours des dernières années

Une des pierres angulaires de la politique familiale du Québec est le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, qui inclut des services de garde subventionnés et non subventionnés. Ce réseau a grandement contribué à la participation des femmes au marché du travail.

Le gouvernement a donc mis sur un réseau de services de garde éducatifs à l'enfance fort. Le Grand chantier pour les familles et la bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants en témoignent.

■ Le Grand chantier pour les familles

En octobre 2021, le gouvernement du Québec a lancé le Grand chantier pour les familles, un plan ambitieux qui a comme objectif principal de compléter le réseau de service de garde actuel avec la création de 37 000 nouvelles places de garde subventionnées.

En date du 31 août 2023, 12 137 places ont été créées et 3 549 places non subventionnées ont été converties en places subventionnées.

■ La bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants

Les parents dont les enfants n'ont pas une place subventionnée bénéficient du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.

Ce crédit d'impôt a été bonifié dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021* afin qu'une famille paie un tarif similaire pour un service de garde subventionné ou non subventionné, peu importe son revenu.

Les recommandations issues de la consultation

D'importantes avancées ont été réalisées au cours des dernières décennies en matière de politiques familiales pour les mères désirant être actives sur le marché du travail.

Il est recommandé de poursuivre les efforts dans cette voie.

3.3 Une économie plus productive pour créer davantage de richesse

La productivité du travail mesure l'efficacité avec laquelle les travailleurs transforment leurs efforts en production. Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, les gains de productivité constituent le plus grand potentiel d'amélioration pour le niveau de vie. À cet égard, le Québec peut agir sur différents leviers.

□ Encourager l'innovation, la commercialisation et les exportations

Dans un monde où les marchés sont de plus en plus compétitifs et où de nouveaux acteurs cherchent à se faire une place, le Québec doit favoriser les projets de R-D, ainsi que l'innovation et sa commercialisation, afin de tenir tête à la concurrence et de continuer à prospérer.

— En raison de la taille limitée du marché local, les entreprises québécoises doivent intensifier leurs efforts d'innovation et de commercialisation. Ces efforts permettront aux entreprises d'accroître leur présence sur les marchés d'exportation, d'accélérer leur développement et de contribuer ainsi à l'augmentation de la richesse du Québec.

À cet égard, dans le cadre de l'action 6 de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI²) 2022-2027, le Conseil de l'innovation du Québec (CIQ) mène une réflexion concernant l'optimisation du modèle québécois d'appui à la R-D en entreprise et à la commercialisation des innovations.

■ Des gestes significatifs au cours des dernières années

Le Québec peut augmenter sa productivité en améliorant sa performance en ce qui a trait à la recherche, à l'innovation et à la commercialisation, notamment par la création d'entreprises innovantes et par une accélération de leur développement. Des gestes importants ont été posés pour atteindre ces objectifs.

■ Déduction incitative pour la commercialisation des innovations

Afin d'encourager la compétitivité des entreprises québécoises tout en favorisant la rétention et la valorisation de leurs innovations, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du budget 2020-2021, l'instauration de la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI).

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, la DICI incite les entreprises de tous les secteurs de l'économie à commercialiser au Québec les innovations québécoises, en offrant aux entreprises le taux d'imposition le plus concurrentiel en Amérique du Nord.

■ Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation

En mai 2022, le gouvernement a déployé la SQRI² 2022-2027, dotée d'une enveloppe de 7,5 milliards de dollars, destinée à la recherche et à l'innovation, afin de faire exceller le Québec à l'échelle mondiale dans des domaines de pointe et de créer davantage de richesse.

Cette stratégie vise notamment à commercialiser de nouvelles technologies, à intensifier notre culture de l'innovation et à solidifier les synergies entre le milieu de la recherche et les entreprises.

Elle permet de mettre en valeur les écosystèmes et les infrastructures de recherche de pointe et de transfert reconnus internationalement dans plusieurs domaines, comme l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, l'aérospatiale, les sciences de la vie et le développement durable. Ces derniers bénéficient à l'ensemble des régions du Québec, et particulièrement à la région métropolitaine de Montréal.

▪ **Déploiement des zones d'innovation**

Au cœur de la vision économique du gouvernement, les zones d'innovation favorisent la commercialisation des innovations et la croissance des exportations, la réalisation d'investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises.

Depuis le budget 2020-2021, 240 millions de dollars ont été accordés pour le déploiement des zones d'innovation, ce qui a permis le déploiement des trois premières zones :

- DistriQ, située à Sherbrooke, dans le secteur des sciences quantiques et des applications technologiques, qui a notamment permis au Québec d'accueillir un ordinateur quantique d'IBM de dernière génération;
- Technum Québec, située à Bromont, dans le secteur des technologies numériques;
- la Vallée de la transition énergétique, située à Bécancour, Trois-Rivières et Shawinigan, qui vise à accélérer le développement de la filière batterie et l'électrification des transports, à décarboner le secteur industrialo-portuaire et à optimiser la production et l'utilisation de l'hydrogène vert.

▪ **Plan d'action pour la relance des exportations**

Afin de récupérer le terrain perdu en raison de la pandémie et de propulser les exportations du Québec dans une nouvelle phase de croissance, le gouvernement a déployé, en 2021, le Plan d'action pour la relance des exportations.

Ce plan vise principalement les entreprises exportatrices et celles ayant un fort potentiel d'exportation, notamment en mettant à leur disposition une aide financière bonifiée et adaptée, ainsi qu'un accompagnement-conseil personnalisé.

L'accompagnement d'Investissement Québec International pour les entreprises de plus grande taille est complété par l'action des organismes régionaux de promotion des exportations, qui agissent auprès des plus petites entreprises.

- De plus, les organisations sectorielles, telles que le Bureau de promotion des produits du bois du Québec et le Groupe Export agroalimentaire, appuient et accompagnent leurs membres respectifs.

Les actions de ce plan permettent d'appuyer les ambitions des entreprises québécoises en les aidant à intégrer les chaînes d'approvisionnement mondiales et à augmenter leur présence sur les marchés étrangers.

▪ **Appui à la construction du terminal de Contrecœur**

Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont prévu des sommes importantes en appui à la construction du terminal de Contrecœur.

Dans le contexte des récentes perturbations qui ont affecté les chaînes d'approvisionnement, ce projet revêt un caractère stratégique pour favoriser la croissance des entreprises et les exportations québécoises.

Il permettra d'augmenter la capacité de manutention de conteneurs de l'Administration portuaire de Montréal de 50 %, ce qui positionnera favorablement le Québec dans le marché compétitif des ports de l'Est du Canada et de la côte nord-est américaine.

▪ L'Offensive de transformation numérique

Au cours des dernières années, le gouvernement a mis en place l'Offensive de transformation numérique, qui a permis de soutenir de nombreux organismes et entreprises de différents secteurs de l'économie québécoise dans leurs efforts visant à accroître leur productivité et à atténuer l'impact de la pénurie de main-d'œuvre.

Jusqu'à présent, l'Offensive de transformation numérique a soutenu des initiatives qui permettront d'accompagner plus de 15 000 entreprises dans des projets de transformation numérique.

Les recommandations issues de la consultation

La création et le développement d'écosystèmes d'innovation, particulièrement la création de laboratoires industriels d'excellence dans les industries innovantes, doivent être encouragés. De telles initiatives soutiendraient le démarrage d'entreprises dans des secteurs ciblés.

Une politique industrielle pourrait d'ailleurs être élaborée autour de ces secteurs prometteurs, afin que le Québec mise sur ses industries innovantes pour stimuler l'innovation et la productivité.

Plus précisément, les experts recommandent :

- de mettre en place un programme de financement pour les avancées technologiques importantes et de prévoir un fonds spécial pour le financement de projets mobilisateurs d'envergure;
- de créer des laboratoires industriels d'excellence pour les industries innovantes à haut potentiel économique pour le Québec;
- d'optimiser les aides à la recherche en entreprise;
- de concentrer les efforts sur des innovations qui aideront les entreprises à faire évoluer leur modèle d'affaires vers les données et l'intelligence artificielle.

Des recommandations précises ayant pour objectif de favoriser l'innovation ont également été formulées, notamment :

- réviser les crédits d'impôt à la R-D pour en optimiser les retombées;
- revoir l'encadrement de la propriété intellectuelle pour en favoriser la commercialisation au niveau international;
- adopter une stratégie sur les données;
- mandater l'Institut de la statistique du Québec pour qu'il crée une banque de données et d'indicateurs sur l'innovation;
- réaliser une étude sectorielle des écarts de productivité;
- accélérer la numérisation et l'adoption de technologies de pointe au sein de l'État.

Bien que les experts s'entendent majoritairement sur les objectifs, les moyens suggérés pour les atteindre peuvent sensiblement différer, comme l'illustre l'étendue des recommandations formulées.

□ **Promouvoir l'entrepreneuriat**

En 2020, le secteur privé au Québec comptait un peu plus de 220 000 entreprises ayant des salariés. La province était toutefois celle qui dénombrait le moins d'entreprises par habitant.

- Le Québec recensait environ 25,9 entreprises actives pour 1 000 habitants en 2020, alors que ce ratio atteignait 29,9 en Ontario.

Pour accroître sa productivité et rehausser son niveau de richesse, le Québec doit notamment :

- miser sur le dynamisme entrepreneurial;
- favoriser l'entrée sur le marché de nouvelles entreprises.

■ **Des gestes significatifs au cours des dernières années**

■ **Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025**

Afin de développer une économie québécoise forte et prospère en priorisant l'humain qui se trouve derrière l'entrepreneur et en considérant les groupes sous-représentés, le gouvernement a déployé le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025, qui vise à :

- créer davantage d'entreprises;
- accélérer la croissance des entreprises;
- favoriser la réussite et la persévérance des entrepreneurs.

Ce plan contient neuf mesures qui concernent notamment les services aux entrepreneurs, l'accompagnement, l'offre de formations, l'accélération de la croissance, l'innovation, le financement et le soutien au repreneuriat.

■ **Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025**

Le gouvernement a mené différentes initiatives qui permettent d'alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises et de faciliter la vie des entrepreneurs. Ces initiatives visent à réduire les effets indésirables ressentis de façon plus importante par les petites entreprises, qui disposent de ressources limitées pour s'acquitter de leurs obligations.

Le gouvernement du Québec fait de l'allègement réglementaire et administratif l'une de ses priorités afin d'accroître la compétitivité de l'environnement d'affaires et de stimuler le développement des petites et moyennes entreprises.

■ **Allègement fiscal pour favoriser les transferts intergénérationnels d'entreprises**

Le gouvernement a mis en place un allègement fiscal pour favoriser les transferts intergénérationnels d'entreprises familiales.

- Cet allègement permet notamment aux entrepreneurs admissibles qui vendent leur entreprise à leurs enfants de bénéficier du même traitement fiscal que s'ils l'avaient vendue à un repreneur externe.

Le Québec a annoncé, à l'instar du gouvernement fédéral, l'assouplissement des critères afin de simplifier l'admissibilité à la mesure et de favoriser ainsi les transferts intergénérationnels d'entreprises.

Les recommandations issues de la consultation

L'entrepreneuriat étant au cœur même du développement des entreprises québécoises, et ce, peu importe leur taille, le gouvernement doit être en mesure de mettre en place les conditions nécessaires afin de le promouvoir.

À cet effet, quelques recommandations ont été avancées par les experts, notamment celle d'investir davantage dans le développement des compétences entrepreneuriales et managériales.

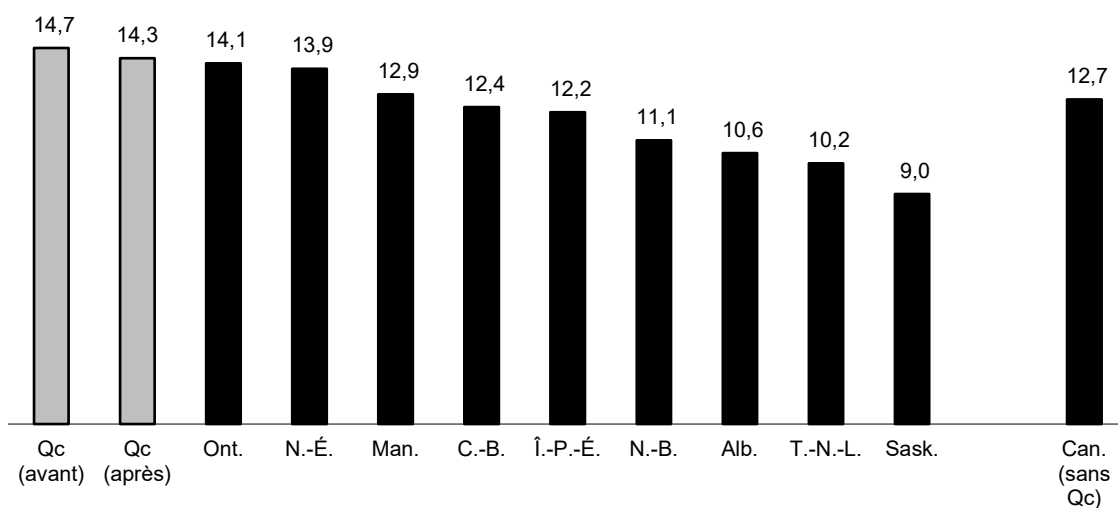
❑ Améliorer le régime fiscal des particuliers

Depuis 2018, le gouvernement a agi pour améliorer le régime fiscal, notamment en réduisant le fardeau fiscal. Malgré cette réduction, le Québec demeure la province où les contribuables sont les plus imposés au Canada.

- En 2021, l'impôt sur le revenu des particuliers en proportion du PIB s'établissait à 14,7 %, ce qui était plus élevé que la moyenne canadienne sans le Québec de 12,7 %.
- En dépit de la baisse d'impôt sur le revenu des particuliers à compter de 2023, cette proportion sera réduite à 14,3 %, ce qui demeurera supérieur au poids de l'impôt en Ontario (14,1 %). Cet effort important permettra tout de même de réduire l'écart entre les deux provinces et de rendre le Québec plus attrayant pour les travailleurs.

GRAPHIQUE 29

Poids de l'impôt sur le revenu des particuliers par province et pour le Canada à l'exclusion du Québec, avant et après la baisse d'impôt du Québec (en pourcentage du PIB)



Note : Pour l'ensemble des provinces, cette proportion tient compte des impôts sur le revenu des particuliers payés aux gouvernements provincial et fédéral. Le poids de l'impôt sur le revenu des particuliers du Québec après la baisse d'impôt est présenté uniquement à titre illustratif.

Sources : Ministère des Finances du Canada et Statistique Canada.

■ Des gestes significatifs au cours des dernières années

■ Réduire le fardeau fiscal des particuliers

Dans le budget 2023-2024, le gouvernement a réduit de 1 point de pourcentage le taux des deux premières tranches d'imposition dès l'année d'imposition 2023, soit :

- une baisse de 15 % à 14 % pour le premier taux d'imposition;
- une baisse de 20 % à 19 % pour le deuxième taux d'imposition.

Depuis juillet 2023, les Québécois peuvent bénéficier de la baisse d'impôt directement sur leurs retenues à la source. La baisse d'impôt peut atteindre 814 \$ par personne pour l'année d'imposition 2023, et permettra à 4,6 millions de contribuables de bénéficier d'une réduction de leur charge fiscale de 1,7 milliard de dollars par année.

- La hausse du revenu disponible qui en découle aura un effet positif de 1,9 milliard de dollars sur le PIB réel du Québec, ce qui correspondra à une augmentation de 221 \$ par habitant.

Le gouvernement maintient son objectif de continuer de réduire le fardeau fiscal des Québécois afin que le Québec ne soit plus la province qui impose le plus ses citoyens. Toutefois, le gouvernement doit rester prudent et responsable pour respecter son cadre financier.

- Une réduction du fardeau fiscal des particuliers ne doit pas miner la capacité du gouvernement à financer les dépenses publiques. C'est pourquoi la première baisse d'impôt a été financée par une croissance plus modérée des versements au Fonds des générations.
- Tant que le Québec n'atteindra pas l'équilibre budgétaire, le gouvernement ne compte pas réduire à nouveau de façon globale le fardeau fiscal des particuliers. Toutefois, cela ne l'empêchera pas de poser d'autres gestes pour stimuler la création de richesse, ce qui réduira ultimement le poids de l'impôt dans l'économie québécoise.

Les recommandations issues de la consultation

Le régime de taxation des particuliers induit une charge sur l'économie et la création de richesse. Il importe de continuer de réduire le fardeau fiscal des Québécois.

Parce que le gouvernement ne devrait pas financer des baisses d'impôt par des déficits, plusieurs recommandations « à coût nul » ont été avancées, dont :

- augmenter la TVQ et diminuer d'une façon équivalente l'impôt sur le revenu;
- simplifier le système d'imposition en réduisant le nombre et le montant des différentes dépenses fiscales afin de diminuer les taux d'imposition sur le revenu;
- réviser périodiquement les dépenses fiscales;
- améliorer les efforts de communication concernant les mesures fiscales existantes.

❑ Valoriser l'éducation et la formation

L'éducation a des effets bénéfiques sur l'ensemble de la société.

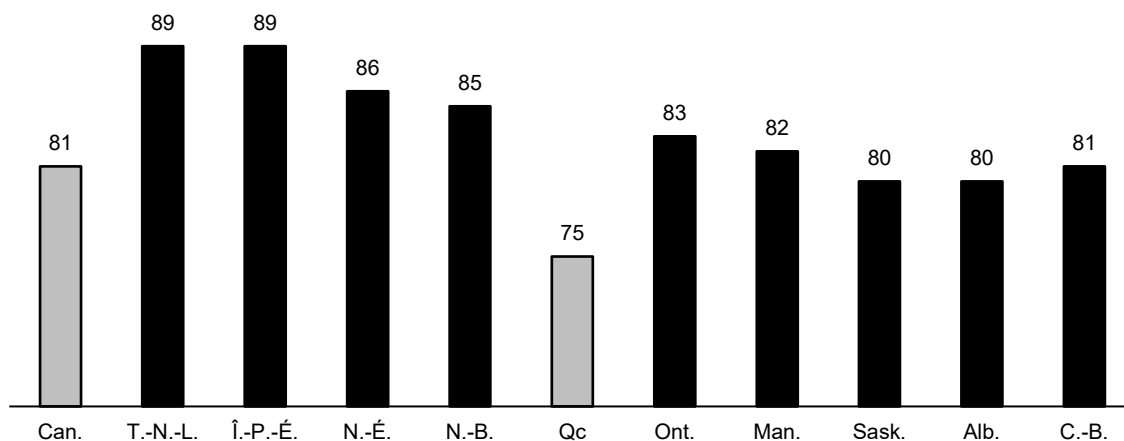
- Des services d'éducation de qualité assurent l'enrichissement collectif et le développement de la société. Ils sont indispensables pour assurer une croissance économique durable, notamment en formant des travailleurs qualifiés, ce qui améliore la productivité du capital humain.
- De plus, la rareté de la main-d'œuvre limite la capacité des entreprises québécoises à atteindre leur plein potentiel de croissance. Dans ce contexte, les entreprises accélèrent leur virage technologique pour accroître leur productivité. La formation en entreprise permet de développer les compétences numériques des employés.
- En outre, les personnes éduquées sont plus susceptibles d'avoir des habiletés et des connaissances nécessaires pour gérer leurs finances personnelles.

La performance du Québec en matière de scolarisation peut encore s'améliorer.

- En 2018-2019¹³, le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans le délai prévu¹⁴ s'est situé à 75 % au Québec comparativement à 83 % en Ontario, soit un écart de 8 points de pourcentage.
- Pour la même période, c'est au Québec que le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires était le plus faible parmi les provinces.

GRAPHIQUE 30

Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans le délai prévu pour l'année scolaire 2018-2019 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

¹³ Les données les plus récentes disponibles couvrent l'année scolaire 2019-2020. Toutefois, cette période a été marquée par la pandémie de COVID-19. Afin d'exclure les effets de la pandémie des résultats, l'année 2018-2019 a été considérée dans la présente analyse.

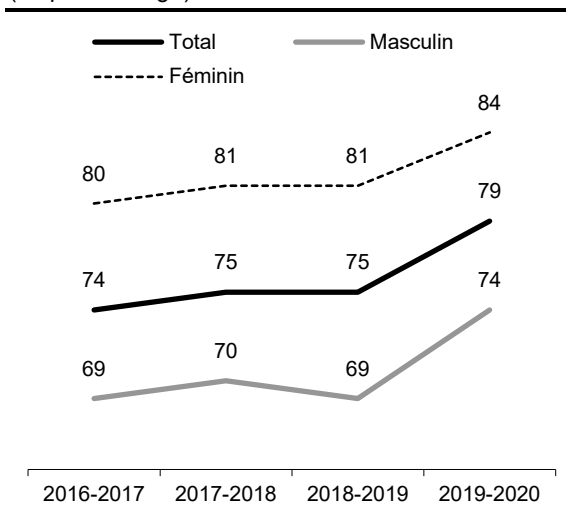
¹⁴ Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans le délai prévu correspond au pourcentage d'une cohorte de jeunes qui terminent leurs études secondaires dans les trois ans suivant le début de la 10^e année (la 4^e secondaire au Québec).

Par ailleurs, des progrès concernant la diplomation chez les garçons peuvent et doivent encore être réalisés.

- En effet, en 2018-2019, seulement 69 % des garçons avaient obtenu leur diplôme dans le délai prévu. Il s'agit d'une proportion nettement inférieure à celle des filles (81 %).
- De plus, la diplomation postsecondaire chez les hommes est plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada.
 - En 2019, 41,6 % des personnes qui ont obtenu un diplôme postsecondaire étaient des hommes au Québec. Il s'agissait de la plus faible proportion parmi les provinces canadiennes. À titre comparatif, 45,3 % des diplômés postsecondaires étaient des hommes en Ontario.

GRAPHIQUE 31

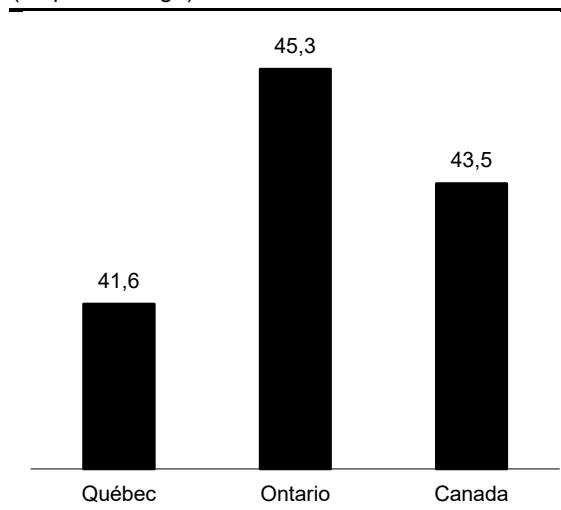
Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans le délai prévu
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 32

Part des diplômés masculins postsecondaires en 2019
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Améliorer la persévérance scolaire chez les hommes

Une sous-scolarisation relative des hommes qui s'accroît d'année en année

Dans l'ouvrage *La sous-scolarisation des hommes et le choix de profession des femmes*¹, les auteurs analysent le phénomène de sous-scolarisation des garçons, qui s'accroît d'année en année et qui engendre des coûts individuels, sociaux et économiques croissants.

Si les hommes obtiennent moins de diplômes que les femmes au niveau universitaire, c'est qu'ils fréquentent moins l'université ou qu'ils y réussissent moins bien.

- Selon les auteurs, la plus faible diplomation universitaire des hommes dépend à plus de 80 % de leur plus faible participation aux études universitaires.
- Un même constat est observé au niveau primaire, secondaire et collégial.

Les origines de cet écart remonteraient à la périnatalité.

- Les auteurs recommandent donc de mettre en place, dès la grossesse et tout au long de la petite enfance, des mesures éprouvées pour réduire la sous-scolarisation croissante des garçons pour que les inégalités ne se créent pas. La réduction de la sous-scolarisation des garçons doit toutefois se faire en continuant d'encourager la performance scolaire des filles.
- Ils insistent sur l'importance de l'identification des enfants à risque, pour leur offrir le soutien nécessaire.
- Au niveau secondaire, les auteurs rappellent l'importance de renforcer et de généraliser les programmes visant à réduire le décrochage scolaire et à augmenter la diplomation, tels que les programmes de mentorat.

¹ Robert Lacroix et coll., *La sous-scolarisation des hommes et le choix de profession des femmes*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2023, 232 p.

La hausse du nombre d'étudiants qualifiés améliorerait le niveau de vie des Québécois

La persévérance scolaire et la diplomation ont fortement augmenté au cours des dernières décennies au Québec. Toutefois, un écart subsiste avec l'Ontario et le reste du Canada.

Notamment, en 2018-2019, le taux de diplomation au secondaire s'est situé à 83 % en Ontario, comparativement à 75 % au Québec, soit un écart de 8 points de pourcentage.

Une hausse du taux de diplomation au secondaire au Québec permettrait d'accroître l'offre de travail et le niveau de vie

Le ministère des Finances¹ a évalué l'impact d'une hausse du taux de diplomation au secondaire au Québec qui permettrait d'atteindre celui de l'Ontario.

Ce rattrapage permettrait d'accroître le nombre de travailleurs qualifiés sur le marché du travail et ainsi de pourvoir plus de 27 000 emplois, dont près de 23 000 nécessitant une formation collégiale ou universitaire.

– La hausse du nombre d'élèves qualifiés aurait un effet positif de 0,8 milliard de dollars sur le revenu disponible des ménages et de 2,4 milliards de dollars sur le PIB réel du Québec.

Ainsi, l'augmentation de la scolarité permettrait d'accroître le niveau de vie du Québec d'environ 250 \$ par habitant (+0,4 %).

Potentiel économique pour le Québec d'une hausse de 8 points de pourcentage du taux de diplomation au secondaire général

(en milliards de dollars de 2021, sauf indication contraire)

Demande intérieure	1,6
Exportations nettes	0,8
PIB réel du Québec	2,4
<i>Revenu disponible</i>	<i>0,8</i>
<i>Emplois (en nombre équivalent temps complet)</i>	<i>27 400</i>
<i>PIB par habitant (en dollars par habitant)</i>	<i>250</i>
– <i>PIB par habitant (en pourcentage)</i>	<i>0,4</i>

Source : Ministère des Finances du Québec.

¹ Les estimations ont été effectuées à l'aide du modèle d'équilibre général pour l'éducation du ministère des Finances du Québec (MEGFQ-EDU). Ce modèle divise le secteur de l'éducation en différents niveaux (ex. : primaire, secondaire, universitaire). Il tient également compte de l'adéquation entre le marché du travail et la formation des travailleurs. Le modèle permet ainsi d'évaluer l'impact du parcours scolaire des élèves (ex. : diplomation, fréquentation, décrochage), influencé par différents déterminants, sur le marché du travail et sur l'économie.

■ Des gestes significatifs au cours des dernières années

L'éducation continue d'être la pierre angulaire du développement de la société québécoise. À cet effet, le gouvernement fait de l'éducation sa grande priorité afin d'offrir des services de qualité, qui sont gages d'enrichissement collectif.

Conséquemment, les dépenses publiques pour l'éducation et l'enseignement supérieur sont passées de 22,8 milliards de dollars en 2018-2019 à 30,3 milliards de dollars en 2023-2024, soit une augmentation totale de 32,8 %.

▪ **Agir tôt**

Le programme Agir tôt, annoncé en 2019, s'adresse aux enfants âgés de 0 à 5 ans et à leur famille. Il vise à identifier le plus rapidement possible les indices de difficultés dans le développement d'un enfant afin de l'orienter vers les services adéquats rapidement. L'objectif du programme est donc de soutenir le développement du plein potentiel des enfants et de faciliter leur entrée à la maternelle.

Les services du programme Agir tôt sont gratuits et offerts sur une base volontaire. Le programme est accessible dans l'ensemble des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Québec.

▪ **Aider les jeunes à réussir**

Depuis l'automne 2018, plusieurs initiatives totalisant près de 10,3 milliards de dollars ont été mises en place pour aider les jeunes à réussir, c'est-à-dire notamment afin de soutenir les élèves en contexte de vulnérabilité, d'accroître la persévérance et la réussite scolaires des jeunes, de relancer la formation professionnelle et d'améliorer le parc immobilier scolaire.

Ces initiatives mises en œuvre par le gouvernement permettent de répondre aux enjeux les plus importants auxquels fait face l'éducation au Québec.

▪ **Favoriser l'accès, la persévérance et la diplomation aux études supérieures**

L'amélioration de la diplomation aux études supérieures s'avère indispensable pour répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail au Québec.

En enseignement supérieur, le gouvernement a investi près de 8,9 milliards de dollars depuis l'automne 2018, notamment pour favoriser l'accessibilité aux études et la réussite des étudiants, soutenir la recherche, développer la formation en région et soutenir financièrement les étudiants.

Les recommandations issues de la consultation

Il importe d'investir davantage en éducation et en formation, dans un contexte où la numérisation de l'économie, l'essor de l'intelligence artificielle et le vieillissement de la population entraînent des bouleversements sur le marché du travail.

Plus précisément, les experts recommandent :

- d'intervenir plus tôt pour identifier les enfants à risque;
- de renforcer et de généraliser les programmes visant à réduire le décrochage scolaire et à augmenter la diplomation, tels que les programmes de mentorat;
- d'accroître les compétences en mathématiques et en sciences au niveau secondaire;
- de valoriser la formation professionnelle au secondaire;
- de bonifier l'aide financière aux études collégiales et universitaires pour certaines disciplines identifiées;
- de revoir la structure de financement des universités pour favoriser les programmes où la demande de travail est importante;
- d'octroyer des subventions ou des crédits d'impôt aux sociétés pour la formation de la main-d'œuvre en entreprise;
- d'accroître les subventions et les bourses universitaires pour la recherche scientifique fondamentale et de bonifier les subventions et crédits d'impôt à la recherche en entreprise.

❑ Offrir un environnement d'affaires favorable à l'investissement

L'environnement d'affaires au Québec se doit d'être compétitif pour favoriser la croissance des entreprises québécoises et pour être en mesure de concurrencer les territoires nord-américains comparables dans l'attraction et la rétention de filiales étrangères. Le Québec doit poursuivre ses efforts pour s'assurer d'offrir un régime fiscal compétitif encourageant l'investissement pour les entreprises ainsi que pour faciliter les affaires en réduisant le fardeau réglementaire.

En effet, les investissements non résidentiels des entreprises sont un puissant moteur de croissance. Pour rattraper le retard de productivité par rapport à l'Ontario, les entreprises québécoises devront investir davantage.

- Cette transition peut être favorisée par des politiques publiques visant à améliorer l'attraction du capital et à encourager l'investissement.
- Des finances publiques saines, une optimisation de l'aide fiscale à l'investissement et une dotation adéquate en infrastructures et en capital public contribuent à ces objectifs.

La hausse des investissements des entreprises permettrait d'augmenter le niveau de vie des Québécois

Les entreprises du Québec devraient augmenter la valeur de leurs investissements de 7 milliards de dollars (+15,0 %), pour atteindre le niveau d'investissements par emploi privé qu'avait l'Ontario en 2022.

Un accroissement des investissements permettrait d'augmenter la productivité

Selon les estimations effectuées à l'aide du modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec (MEGFQ), une hausse annuelle des investissements des entreprises de 7,0 milliards de dollars aurait un impact positif sur le PIB réel du Québec de 27,5 milliards de dollars annuellement à long terme.

- Cette hausse permettrait d'accroître la productivité des entreprises de 2,9 % et d'augmenter les exportations nettes de 13,5 milliards de dollars à long terme.

Ces investissements contribueraient à accroître le niveau de vie des Québécois et à combler près de la moitié de l'écart avec l'Ontario, en faisant augmenter le PIB réel par habitant de plus de 3 200 \$ (+5,5 %).

Potentiel économique d'une hausse de 7 M\$ des investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(en milliards de dollars de 2021, sauf indication contraire)

Demande intérieure	14,0
Exportations nettes	13,5
PIB réel	27,5
Revenu disponible	8,5
Productivité (en pourcentage)	2,9
PIB par habitant (en dollars par habitant)	3 203
– PIB par habitant (en pourcentage)	5,5

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Des gestes significatifs au cours des dernières années

Depuis 2018, le gouvernement a mis en place une série de mesures qui soutiennent les investissements et qui favorisent les gains de productivité.

■ Crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i)

Afin d'encourager les gains de productivité des entreprises de toutes les régions du Québec et de l'ensemble des secteurs d'activité, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du budget 2020-2021, la mise en place du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i).

— Le C3i encourage l'acquisition de matériel de fabrication et de transformation, de matériel informatique et de logiciels de gestion. Le taux de l'aide varie selon le lieu où l'investissement est réalisé.

Le C3i est l'un des outils privilégiés du gouvernement pour contribuer à l'atteinte de son objectif en matière de création de richesse.

— Depuis son instauration, le C3i a soutenu près de 7 000 entreprises, pour des investissements de l'ordre de 3 milliards de dollars, ce qui représente un montant d'aide de près de 600 millions de dollars.

■ Congé fiscal pour grands projets d'investissement

Le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement a été mis en place dans le budget 2023-2024 avec l'objectif d'attirer davantage d'investissements privés au Québec et de stimuler les gains de productivité.

La mesure, qui s'adresse aux sociétés qui réalisent des projets d'investissement d'au moins 100 millions de dollars, offre une aide fiscale pouvant atteindre 25 % des investissements admissibles sur une période de 10 ans, sous la forme d'un congé d'impôt sur le revenu et de cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé.

— Lors de sa mise en place, il était prévu que le congé fiscal pour grands projets d'investissement permette de soutenir la réalisation au Québec de près de 100 nouveaux projets, représentant des investissements de plus de 24 milliards de dollars.

■ Favoriser le développement de la filière batterie

Le gouvernement a annoncé, à l'automne 2020, la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie.

Par ailleurs, le gouvernement a également procédé, en 2022, à des modifications législatives concernant la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour lui permettre de mettre en place les infrastructures nécessaires pour accueillir des projets industriels majeurs de cette filière sur son territoire.

Déjà, ces différents gestes ont permis au Québec d'attirer des projets d'investissement majeurs faisant partie de plusieurs maillons de la chaîne de production de batteries, dont ceux :

— de Northvolt à Saint-Basile-le-Grand et à McMasterville, pour la production de cellules de batteries et de matériaux actifs cathodiques ainsi que pour le recyclage de batteries;

— de Volta Energy Solutions Canada à Granby, pour la production de feuilles de cuivre destinées précisément à la fabrication de batteries;

— d'EcoPro CAM Canada et d'Ultium CAM à Bécancour, dans les deux cas pour la production de cathodes, une composante essentielle au fonctionnement des batteries.

▪ **Fonds pour la croissance des entreprises québécoises**

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ) a été mis en place afin de mieux accompagner les entreprises dans leur croissance et de favoriser la protection des sièges sociaux québécois.

- Il a ainsi pour objectif de soutenir les entreprises québécoises qui présentent un fort potentiel de croissance ou ont un caractère stratégique pour l'économie du Québec.

Doté d'une capitalisation de 1 milliard de dollars, ce fonds intervient principalement sous forme de prise de participation directe dans les entreprises. À ce jour, le FCEQ a réalisé des investissements de plus de 300 millions de dollars dans 10 entreprises québécoises.

▪ **Bonification de la capitalisation d'Investissement Québec de 4 G\$ à 5 G\$**

Pour accroître les sommes mises à la disposition d'Investissement Québec, le budget 2019-2020 a permis la bonification de 1 milliard de dollars de son capital-actions, le faisant ainsi passer de 4 milliards de dollars à 5 milliards de dollars.

Cette bonification a permis à Investissement Québec d'intervenir davantage auprès des entreprises à partir de ses fonds propres, notamment sous forme de prêts et de prises de participation, ce qui améliore la capacité des entreprises québécoises à investir dans leur croissance.

Les recommandations issues de la consultation

L'investissement et l'innovation sont indispensables pour favoriser le développement économique et s'attaquer de front aux enjeux de productivité. Il importe de cibler les secteurs économiques à fort potentiel de productivité.

- C'est dans ces secteurs clés que les gains de productivité seront les plus substantiels.
- En outre, ce sont les grandes entreprises qui généreront les gains de productivité nécessaires au rattrapage avec l'Ontario.

Bien que ces constats soient partagés par plusieurs experts, certains recommandent de soutenir le développement de l'ensemble des industries plutôt que d'en cibler certaines, afin d'éviter de créer des distorsions dans l'économie québécoise. Plus précisément, les experts recommandent :

- de maintenir les aides fiscales à l'investissement et de les bonifier pour les secteurs innovants;
- d'encourager la création de régimes favorisant l'investissement dans le capital des entreprises québécoises, afin notamment de faciliter le démarrage des petites entreprises;
- de favoriser le développement des grandes entreprises avec des mesures ciblées et de réduire l'aide aux entreprises peu performantes;
- de réduire le fardeau réglementaire et administratif;
- de simplifier le régime fiscal, notamment par un examen des dépenses fiscales;
- d'éliminer les mesures désuètes et d'intensifier les efforts d'information et d'éducation sur l'existence et le fonctionnement des mesures existantes.

Des modifications du régime fiscal plus précises sont également recommandées, notamment :

- réformer la déduction pour petites entreprises et réduire le taux général d'imposition des sociétés de 1 %;
- réduire la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé;
- revoir la pertinence de la permanence et de la remboursabilité des crédits d'impôt;
- réviser les principaux crédits d'impôt basés sur les salaires.

3.3.1 Un C3i renouvelé, qui offrira aux entreprises un régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement

Dans la foulée des recommandations des experts pour réduire l'écart de richesse, le gouvernement pose un geste immédiat et annonce le renouvellement du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i).

— Entre autres, les experts recommandent d'offrir un régime fiscal incitatif pour l'investissement des entreprises, de mieux cibler l'aide sur des priorités et de la simplifier.

Le C3i renouvelé offrira une aide fiscale pleinement remboursable correspondant à 15 %, 20 % ou 25 % des investissements admissibles selon le territoire où ils seront réalisés¹⁵.

En plus de contribuer à offrir aux entreprises un régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement, le C3i renouvelé représentera un soutien financier de près de 1,3 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

— Il soutiendra environ 10 000 entreprises dans la réalisation d'investissements innovants.

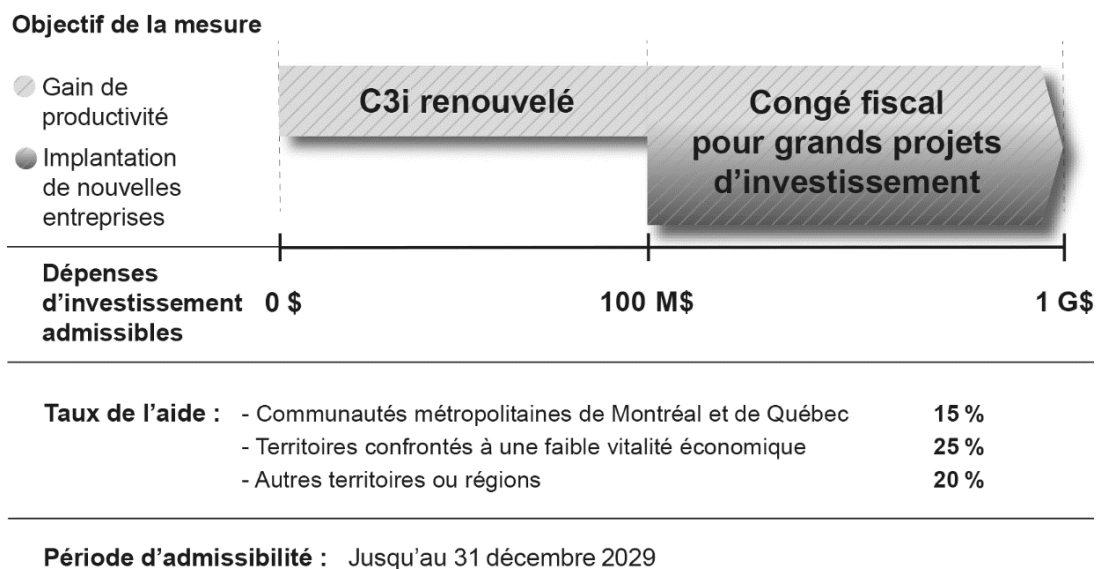
□ Un régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement

Avec le congé fiscal pour grands projets d'investissement et le C3i renouvelé, le gouvernement met en place un régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement. Ce nouveau régime s'appliquera aux deux piliers de la stratégie gouvernementale d'appui à l'investissement, soit :

- les gains de productivité découlant de l'acquisition de nouvelles technologies;
- la réalisation de projets d'investissement majeurs pour leurs effets structurants.

TABLEAU 6

Régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement



¹⁵ Les détails de la mesure sont présentés à la page 70 de la section B, « Des gestes ciblés pour les Québécois », du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023*.

4. DES PROGRÈS INDÉNIABLES, UNE RÉFLEXION COLLECTIVE À POURSUIVRE

Accroître le niveau de vie des Québécois constitue un objectif incontournable pour assurer le développement de la société. L'atteinte de cet objectif nécessite l'engagement de tous les Québécois. Malgré la présence d'un retard en matière de niveau de vie, le Québec présente de nombreux avantages compétitifs. Ces avantages uniques doivent être exploités afin d'accélérer le rattrapage au bénéfice de tous les Québécois.

Le niveau de vie historiquement plus faible au Québec, les facteurs qui en sont la cause ainsi que les différents leviers qui permettraient de rehausser le potentiel économique sont connus.

Les constats dressés et les recommandations recueillies auprès des experts qui proviennent des milieux universitaires, institutionnels et financiers étaient relativement hétérogènes. L'éventail de pistes de solution reçues démontre la complexité de la question. Le gouvernement doit donc demeurer prudent et s'ajuster pour agir efficacement. Il doit en outre le faire en adéquation avec l'évolution de la société et les priorités nouvelles qui en émergent.

L'action gouvernementale doit demeurer en phase avec l'environnement économique, avec l'évolution du marché du travail et les caractéristiques de la population, de même qu'avec les besoins des entreprises. Les mesures mises en place par le gouvernement depuis 2018 s'inscrivent dans cette vision. Elles portent leurs fruits; l'écart de richesse avec l'Ontario diminue.

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023*, le gouvernement pose un geste fort pour inciter les entreprises à investir davantage.

- Le renouvellement du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) assurera une aide fiscale pleinement remboursable correspondant à 15 %, 20 % ou 25 % des investissements admissibles selon le territoire où ils seront réalisés.
- En plus de contribuer à offrir aux entreprises un régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement, le C3i renouvelé représentera un soutien financier additionnel de près de 1,3 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années, favorisant la réalisation d'investissements de 19 milliards de dollars d'ici 2029.

La réflexion amorcée dans le cadre de cette consultation représente une première étape. Le gouvernement poursuivra dans cette voie au cours des prochaines années.

- Il procédera notamment à une analyse des recommandations issues de la présente consultation afin d'identifier les gestes les plus porteurs pour accroître le potentiel économique du Québec et pour éliminer l'écart de richesse avec l'Ontario. Par ailleurs, dans certains cas, les propositions soumises confirment des mesures existantes.

L'amélioration de la performance de l'économie bénéficiera à l'ensemble des Québécois en rehaussant leur niveau de vie. Il s'agit d'un enrichissement collectif, qui est nécessaire pour assurer le financement des services publics du Québec dans une perspective à long terme.

ANNEXE 1 : LISTE DES EXPERTS CONSULTÉS

TABEAU 7

Liste des experts ayant participé à la consultation

Robert Asselin	Conseil canadien des affaires
Jean-Yves Bourgeois	Mouvement Desjardins
Nathalie De Marcellis-Warin	CIRANO
Benoit Dostie	HEC Montréal
Jean Dubé	Université Laval
Raphaël Duguay	Yale School of Management
Raquel Fonseca	UQAM
Pierre Fortin	UQAM
Robert Gagné	HEC Montréal
Luc Godbout	Université de Sherbrooke
Yvan-Pierre Grimard	Mouvement Desjardins
Jimmy Jean	Mouvement Desjardins
René Lalonde	Banque Scotia
Sébastien Lavoie	Valeurs mobilières Banque Laurentienne
Stéfane Marion	Banque Nationale du Canada
Pierre-Carl Michaud	HEC Montréal
Alain Paquet	UQAM
Nicolas Parent	Caisse de dépôt et placement du Québec
Jean-François Perreault	Banque Scotia
Markus Poschke	Université McGill
Dalibor Stevanovic	UQAM
Thierry Warin	HEC Montréal

ANNEXE 2 : AUTRES INDICATEURS DU NIVEAU DE VIE

Le PIB réel par habitant calcule l'activité économique en dollars constants en proportion de la population totale. Il permet notamment d'estimer le niveau de vie d'une population, ainsi que la capacité d'une économie à générer de la richesse.

Cet indicateur a l'avantage d'être facile à calculer, mais il constitue un indice imparfait de bien-être.

- La mesure du PIB réel par habitant fait abstraction des notions d'égalité et de partage des richesses.
- De plus, il existe plusieurs facteurs relatifs au bien-être qui ne sont pas pris en compte, notamment les libertés individuelles et démocratiques, l'espérance de vie ainsi que les frais médicaux, de logement ou d'éducation.

Il existe d'autres indicateurs permettant d'évaluer le niveau de vie dans une région.

- Notamment, le revenu intérieur brut (RIB) réel par habitant mesure le volume de biens et services qu'un individu peut acheter à partir des revenus tirés de sa production. On calcule cet indice en utilisant le niveau de production déflaté par les prix de la demande intérieure plutôt que par les prix du PIB.

Par ailleurs, différents indices de bien-être sont publiés par plusieurs organismes et permettent de mesurer d'autres dimensions plus qualitatives du niveau de vie.

Les indicateurs de progrès pour la mesure du bien-être et de la richesse nationale du Québec

Les indicateurs de progrès du Québec sont publiés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Ils mesurent les multiples dimensions du progrès en complément du PIB. Ils comptent sept indicateurs de bien-être et huit indicateurs de la richesse nationale. Pour chaque indicateur, la situation au Québec est comparée à celle du reste du Canada et de l'ensemble du Canada. L'ISQ présente également la tendance favorable ou défavorable au progrès de chacun des indicateurs.

L'indice de développement humain

L'indice de développement humain (IDH) est publié par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) depuis 1990. Il mesure le progrès des pays en tenant compte de trois dimensions : la santé, le revenu et l'éducation.

L'indicateur du « Vivre mieux »

L'OCDE publie l'indicateur du « Vivre mieux » pour chacun de ses 38 pays membres, ainsi que pour le Brésil, la Russie et l'Afrique du Sud. L'indice est construit sur la base d'indicateurs liés à la qualité de vie et aux conditions de vie matérielles.

L'indice mondial du bonheur

L'indice mondial du bonheur est parrainé par l'Organisation des Nations unies (ONU). Il se base sur six facteurs explicatifs, soit : le PIB par habitant, le soutien social, l'espérance de vie en bonne santé, la liberté de choix, la générosité perçue et l'absence de corruption.



[Québec.ca/lepoint](https://quebec.ca/lepoint)

